

INTERVIEW

**Alexandre
SAUBOT**

**PRÉSIDENT DE
FRANCE INDUSTRIE**

**“ Concurrence et
décarbonation :
les grands défis de
l'industrie ”**



DOSSIERS

Industrie
Francophonie
Élevage / Machines agricoles
Construction / bricolage

MOUVEMENTS

Nominations, Missions

**Le Gouvernement
de Michel Barnier**

34^e **CONVENTION**
DES INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE

INTERCOS-COMMUNES
**FAIRE BLOC
ENSEMBLE**

16-17-18 OCT. 2024 **LE HAVRE** CARRÉ DES DOCKS

Informations et inscriptions sur conventioninterco.fr

INTERCOMMUNALITÉS
— **DE FRANCE** —

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com
Mailys Khider
mk.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

Responsable Business Développement

Jérôme Oysel
joysel@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE
L'information professionnelle du monde politique

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Amboise
75002 Paris
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

Édito

Réindustrialiser, le défi d'une génération

Avec les centrales nucléaires, le TGV, les Airbus et Ariane, l'industrie était restée grande dans l'imaginaire collectif français. Alors après la folie d'une décennie d'« industrie sans usine », nous avons peut-être cru qu'il nous suffirait de retrouver une compétitivité-coût pour nous réindustrialiser.

Avec le CICE, nous réalignons nos salaires industriels sur ceux l'Allemagne. Avec la trajectoire fiscale promise, nous nous rapprochons de nos pairs européens. Avec France 2030, nous espérons revenir en tête des nations industrielles.

Hélas ! Si notre désindustrialisation a bien été stoppée dès 2009, force est de constater, quinze ans après, que notre secteur manufacturier, coincé à 10 % du PIB, reste l'un des plus faible de l'Union européenne, et que notre balance commerciale en biens est abyssale.

Pourtant, nous avons les atouts nécessaires pour retrouver notre place en Europe. Encore faut-il les mobiliser tous, simultanément et dans le temps long !

Nous avons une épargne abondante, fléchons-la vers notre outil productif. Elles représentent les deux tiers de notre potentiel de réindustrialisation : valorisons le rôle des PMI et des ETI ancrées dans les territoires et pas seulement la DeepTech. Dans le pays le moins dense d'Europe, réindustrialisation et zéro artificialisation nette sont compatibles, mais avec des règles qui s'appuient sur la diversité des territoires. Nous avons des formations, des savoir-faire, travaillons sur l'attractivité des métiers industriels pénalisés par quarante ans de dénigrement.

Enfin, admettons-le. Nos entreprises font face à une concurrence déloyale. Si elle est restée une puissance industrielle, les signaux provenant de l'Allemagne sont inquiétants. Pacte social, ambitions environnementales ou énergie chère engendrent des coûts. Les règles du commerce internationales devront évoluer, être plus protectrices de nos valeurs, « défensives » comme le dit élégamment le rapport Draghi.

Les solutions existent, elles exigent un aggiornamento profond. Cinq ni même dix ans ne suffiront pour rejoindre le peloton européen souvent symbolisé par l'objectif d'une industrie à « 15 % du PIB ». C'est le défi d'une génération.

Sur ce long chemin qui est devant nous, n'oublions jamais qu'on ne réindustrialise pas seulement pour réindustrialiser. Mais aussi pour consolider une cohésion territoriale mise à mal par des décennies de politiques post-industrielles. Pour réduire notre empreinte environnementale, qu'une



croissance sans discernement a poussée hors limite. Pour reconquérir notre indépendance productive et donc la maîtrise de notre destin afin que nos enfants puissent décider du leur.

Une nécessité pour vivre mieux en France, partout et pour tous. ●

Olivier Lluansi

Enseignant à l'Ecole des mines de Paris, auteur de "Réindustrialiser, le défi d'une génération" (Editions Les Déviations)

LE TROMBINOSCOPE

www.trombinoscope.com

T. 01 76 21 40 10

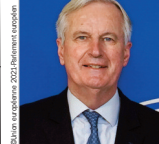
► Téléchargez l'affiche
du Gouvernement
de Michel Barnier



MINISTRE
OUTRE-MER
Noël BUFFET



MINISTRE
DU BUDGET ET
DES PUBLICS
SAINT-MARTIN



PREMIER MINISTRE

Michel BARNIER

Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris
Tél. 01 42 75 80 00
www.gouvernement.fr



MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE L'EUROPE
Benjamin HADDAD



MINISTRE DÉLÉGUÉE
PORTE-PAROLE DU
GOUVERNEMENT
Maud BREGEON



MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT
Nathalie DELATTRE



MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE LA
COORDINATION
GOUVERNEMENTALE
Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

GARDE DES Sceaux,
MINISTRE DE LA JUSTICE



Didier MIGAUD
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01
Tél. 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr

MINISTRE DU PARTENARIAT
AVEC LES TERRITOIRES
ET DE LA DÉCENTRALISATION



Catherine VAUTRIN
246 bd Saint-Germain
75007 Paris
Tél. 01 40 81 21 22



MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE LA RURALITÉ,
DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT
Françoise GATEL



MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DES TRANSPORTS
François DUROVRAY



MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Fabrice LOCHER

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR



Bruno RETAILLEAU
Place Beauvau
75800 Paris cedex 08
Tél. 01 49 27 49 27
www.interieur.gouv.fr



MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ
DU QUOTIDIEN
Nicolas DARAGON



SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
Othman NASROU

MINISTRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



Anne GENETET
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07
Tél. 01 55 55 10 10
www.education.gouv.fr



MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE LA RÉUSSITE
SCOLAIRE
ET DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
Alexandre PORTIER

MINISTRE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES



Jean-Noël BARROT
37 quai d'Orsay
75700 Paris SP 07
Tél. 01 43 17 53 53
www.diplomatie.gouv.fr



MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE L'EUROPE
Benjamin HADDAD



MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER
Sophie PRIMAS



SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉE DE LA FRANCOPHONIE
ET DES PARTENARIATS
INTERNATIONAUX
Thani MOHAMED SOILHI

MINISTRE DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE



Rachida DATI
3 rue de Valois
75033 Paris cedex 01
Tél. 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr

MINISTRE DES ARMÉES
ET DES ANCIENS COMBATTANTS



Sébastien LECORNU
14 rue Saint-Dominique
75700 Paris 07 SP
Tél. 01 80 50 14 00
www.defense.gouv.fr

MINISTRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE,
DU CLIMAT ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES



Agnès PANNIER-RUNACHER
246 bd de Saint Germain
75007 Paris
Tél. 01 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr



MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE L'ÉNERGIE
Olga GIVERNET

► pour toute commande de l'affiche en grand format, contactez dleguillon@trombinoscope.com

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE



Antoine ARMAND
139 rue de Bercy
Télédoc 151
75572 Paris cedex 12
Tél. 01 40 04 04 04
www.economie.gouv.fr



MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE L'INDUSTRIE
Marc FERRACCI



MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE, DE L'INTÉRÊSSEMENT
ET DE LA PARTICIPATION
Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK



MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE L'ÉCONOMIE
DU TOURISME
Marina FERRARI

MINISTRE DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS AUX SOINS



Geneviève DARRIEUSSECQ
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07
Tél. 01 40 56 60 00
www.sante.gouv.fr

MINISTRE DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE ET DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES



Paul CHRISTOPHE
www.solidarites.gouv.fr



MINISTRE DÉLÉGUÉE
CHARGÉE DE LA FAMILLE
ET DE LA PETITE ENFANCE
Agnès CANAYER



SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
Salima SAA

MINISTRE DU LOGEMENT
ET DE LA RÉNOVATION
URBAINE



Valérie LÉTARD
246 bd de Saint Germain
75007 Paris
Tél. 01 40 81 21 22
www.logement.gouv.fr

MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Annie GENEVARD
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07
Tél. 01 49 55 49 55
www.agriculture.gouv.fr

MINISTRE DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI



Astrid PANOSYAN-BOUVET
127 rue de Grenelle
75007 Paris 07
Tél. 01 44 38 38 38
www.travail-emploi.gouv.fr

MINISTRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Gil AVÉROIS
75 avenue de France
75013 Paris
Tél. 01 40 45 90 00
www.sports.gouv.fr

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Patrick HETZEL
21 rue Descartes
75231 Paris cedex 05
Tél. 01 55 55 90 90
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉE DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE ET DU NUMÉRIQUE
Clara CHAPPAZ

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION
ET DE LA TRANSFORMATION
DE L'ACTION PUBLIQUE



Guillaume KASBARIAN
101 rue de Grenelle
75007 Paris
Tél. 01 40 04 04 04
www.transformation.gouv.fr

BOURY, TALLON & ASSOCIÉS

M&M CONSEIL

FCA
FÉDÉRATION DU COMMERCE
COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

Fepem
Particuliers. Employeurs.
Citoyens.

LCP
ASSEMBLÉE NATIONALE

ecosys
GROUP

Sommaire

Octobre 2024

4

Interview

**Alexandre
SAUBOT**

Président de France Industrie
« Concurrence et
décarbonation : les grands
défis de l'industrie »



6 Industrie

- 7 L'IA appliquée à l'industrie. *Bruno BONNELL*
- 8 La clé de l'indépendance et de la croissance, c'est la confiance. *Charles RODWELL*
- 10 Vers une mode responsable : l'industrie textile bientôt mieux régulée. *Jean-François LONGEOT*
- 11 Une industrie d'ancrage territorial. *Charles FOURNIER*
- 12 La réindustrialisation de nos territoires doit rester une priorité nationale. *Sébastien MARTIN*
- 13 Conjuguer industrie et transition écologique. *David SAMZUN*
- 14 L'industrie du futur sera digitale et décarbonée ou ne sera pas. *Frédéric SANCHEZ*

15 Francophonie

- 16 XIXe Sommet de la Francophonie : entre défis protocolaires et enjeux diplomatiques. *Frédéric BILLET & François VANDEVILLE*
- 17 L'avenir de la Francophonie. *Vijayen VALAYDON*
- 18 La francophonie, un atout économique pour les entreprises françaises. *Didier BOULOGNE*
- 20 Diplomatie parlementaire et coopération interparlementaire. *Bruno FUCHS*
- 21 L'Alliance des Patronats Francophones, un acteur clé pour le dynamisme économique francophone. *Geoffroy ROUX de BEZIEUX*

23 Élevage / Machines agricoles

- 24 Conjuguer les atouts dans une approche agroalimentaire

holistique pour un élevage raisonné, raisonnable et attentionné.

Arnaud BAZIN

25 Soutenons un élevage écologiquement compatible.

Benoit BITEAU

27 La mécanisation agricole doit redevenir un enjeu politique.

Matthieu GOEHRY

28 L'élevage d'herbivores est indispensable à l'avenir de notre agriculture, de nos sols, de nos territoires et de notre société.

Samuel BULOT

29 Construction / Bricolage / Ameublement

30 Une autre rénovation urbaine est possible. *François PIQUEMAL*

31 Faire atterrir l'objectif du ZAN. *Jean-Baptiste BLANC*

32 Face à la crise du logement, se tourner vers le bâti existant.

Danielle BRULEBOIS

33 Le bricolage est sain, vertueux ; comme la fast fashion, l'ameublement jetable est une catastrophe environnementale.

Gérard LESEUL

34 Finançons 100% des travaux permettant de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments ! *Gabriel AMARD*

35 Logement : reconstruire une politique à la hauteur des attentes des Français. *Lauriane JOSENDE*

37 Le fétichisme du quota SRU, frein à la production de logements.

Sylvain BERRIOS

38 A l'avenir, les forêts pourront-elle assurer la production de bois de qualité destinés à la construction et à l'ameublement ?

Sophie PANONACLE

40 Missions, Nominations, Nouveau Gouvernement

41 Présidence de la République, Gouvernement

52 Parlement, AAI

53 Collectivité d'Outre-mer, Conseil régional, Conseils départementaux

54 Intercommunalités

56 Communes

57 Préfectures

61 Santé

62 Affaires publiques

64 Autres mouvements

ALEXANDRE SAUBOT

Président de France Industrie

« Concurrence et décarbonation : les grands défis de l'industrie »

Concurrence avec la Chine et les Etats-Unis, décarbonation... Alexandre Saubot propose des orientations face à ces grands défis auxquels font face les industriels français et européens.

Interview réalisée par Mailys Khider

Quels sont les grands dossiers traités par France industrie actuellement ?

Aujourd'hui, France Industrie est la voie unifiée de l'industrie française pour accompagner la volonté politique de réindustrialisation à travers la poursuite de la politique de l'offre, mais aussi l'accompagnement positif de la décarbonation et la simplification réglementaire sur laquelle nous avons toujours beaucoup de mal à avancer.

Qu'est-ce qui explique la domination des industries chinoise et étasunienne ? En quoi leurs stratégies diffèrent-elles des stratégies française et européenne ?

Historiquement, la stratégie européenne, c'était le développement d'un grand marché ouvert, de libre et juste concurrence. L'Europe, si elle veut préserver son industrie, doit se demander quel marché elle veut être, et comment se défendre dans un environnement qui change. C'est toute la question du respect de l'OMC, celle des tarifs douaniers, de la mise en place du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières et de nombreuses autres réglementations qui sont individuellement pleines de bonnes intentions et d'objectifs stratégiques largement partagés, mais qui dans la pratique fragilisent le tissu économique avec un surcroît de contraintes que ne s'imposent pas nos concurrents. La France et l'Europe ont des difficultés à prendre en compte ce qui se passe dans les autres grandes zones.

On peut parler de la directive CSRD qui vise notamment à comptabiliser les émissions à l'échelle européenne mais dont la complexité est inaccessible pour les petites et moyennes entreprises (PME) et pénalisante pour les autres. Cela pèse évidemment sur notre compétitivité.

L'Europe protège-t-elle ses intérêts économiques face à ses concurrents ?

Nous avons fait des progrès. Au niveau de l'Europe, prenons pour exemple ce qui se fait avec la voiture électrique. L'Europe a ouvert une enquête sur les conditions de fonctionnement de son marché avec pour objectif d'instaurer des droits de douane significatifs

pour les voitures venant de Chine, car il est considéré que les règles d'une juste concurrence ne sont pas respectées.

Il faudra sans doute rapidement élargir ce type de dispositions à d'autres secteurs concernés.

Nous maintenons donc des dépendances stratégiques qui sont problématiques. Il faut interroger les contraintes que nous nous imposons à l'aune de nos objectifs de souveraineté.

Que proposez-vous pour gagner en compétitivité face aux Etats-Unis et à la Chine ?

Nous devons agir à trois niveaux : français, européen et mondial.

S'agissant de la France, il faut garder une orientation claire sur la politique de l'offre et la compétitivité de la France et en aucun cas augmenter les impôts qui pèsent sur nos entreprises industrielles. Il y a aussi l'Europe dans le monde : comment font les Américains et les Chinois pour décarboner leur

« L'Europe, si elle veut préserver son industrie, doit se demander quel marché elle veut être, et comment se défendre dans un environnement qui change »

économie, quels types de soutiens, de réglementation, instaurent-ils ? Je pense par exemple au marché de l'hydrogène, devenu plus attractif aux Etats-Unis qu'en Europe grâce à l'Inflation Reduction Act (IRA). L'hydrogène est important pour la décarbonation de nos économies, mais si nous créons une dépendance à l'hydrogène importé, vaudra-t-elle mieux pour notre souveraineté et notre autonomie stratégique que la dépendance au pétrole ?

Quelle stratégie préconisez-vous d'adopter pour décarboner l'industrie ?

A travers tout le travail fait en France par les filières les plus émettrices de CO₂ (chimie, métallurgie, matériaux comme le verre ou le ciment, agroalimentaire), une vraie action sur la décarbonation a été enclenchée. Cela doit se faire à un rythme qui permette de continuer à produire. Décarboner ne doit pas se traduire par un déplacement de la production en dehors de France ou d'Europe. Il faut trouver le bon équilibre entre décarbonation et désindustrialisation. Tout effet de décarbonation qui se traduit par



pour la chaîne de valeur ? Par exemple, une voiture électrique est aujourd'hui sensiblement plus chère qu'une voiture thermique. Les consommateurs ne sont pas tous prêts à en payer le prix et en accepter les contraintes. Dans les pays dont l'électricité est décarbonée, cette évolution a un bénéfice incontestable pour l'environnement, mais pour l'usage quotidien du client il est ténu.

Les Etats-Unis ont choisi d'encourager la décarbonation par des soutiens publics et crédits d'impôt, alors que le Green deal européen, c'est plus de taxe et de réglementation. Les Chinois ont un grand plan de décarbonation, et ils sont dans une logique de soutien pour conquérir des parts de marché grâce à une diminution des coûts.

La France a traversé une longue période de désindustrialisation. Où en est la réindustrialisation tant attendue ?

Le chiffre que je regarde le plus est le nombre d'emplois industriels, qui reflète tout : la productivité, le nombre d'usines ouvertes et fermées, la spécialisation sectorielle, etc. Depuis quelques années, on a arrêté de détruire de l'emploi industriel en France. En crée-t-on assez ? Je ne sais pas. Mais nous sommes repartis sur une courbe positive. L'inflexion est incontestable. Elle montre plutôt que la désindustrialisation s'est arrêtée. Il faut que cette action s'inscrive sur le temps long, en créant un cadre compétitif pour l'industrie française. La France est remontée dans les classements d'attractivité, elle a retrouvé un flux significatif d'investissements étrangers. Mais les incertitudes économiques, politiques, la question du prix de l'énergie et les choix à faire pour rétablir nos comptes publics pourraient fragiliser la dynamique.

une baisse de production en France ou Europe revient à une augmentation des émissions de CO₂ car les produits vont être fournis par un autre pays, où l'environnement énergétique et réglementaire est moins favorable à la lutte contre le réchauffement climatique.

Dossier par dossier, sujet par sujet, la réponse doit être apportée par les acteurs qui ont les solutions techniques, qui connaissent les coûts d'investissement, de fonctionnement, le comportement des concurrents, etc. Mettre un coût au carbone aurait sans doute pu être une bonne façon d'accompagner la décarbonation de l'économie mondiale. Mais cela ne marche que si c'est fait à l'échelle globale. Sinon, on organise des transferts qui ne sont pas forcément favorables à la décarbonation de la planète. Le CO₂ émis au Brésil, en Chine, ou ailleurs, réchauffe la planète tout aussi efficacement que s'il est émis en Europe.

A quelles difficultés les industriels font-ils face pour décarboner leur activité ?

Nous devons penser aux surcoûts et à la capacité à refacturer les augmentations de ces coûts aux clients. Quelle est l'acceptabilité

Plusieurs grands projets ont été impulsés, à l'instar de France 2030, ETIncennes, etc. Quel regard portez-vous sur ces programmes ?

France Relance a réduit de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les établissements industriels. Dès que l'on baisse un peu la pression fiscale, on rend des choses possibles et des activités reviennent en France.

Ces programmes permettent d'avancer dans la bonne direction.

Le soutien apporté à STMicroelectronics pour développer la production de semi-conducteurs, à Arcelor pour encourager la production d'acier décarboné à Dunkerque, manifeste cela. Il y a aujourd'hui une volonté d'accompagner un certain nombre de transformations avec un bon niveau de soutien. Il faut poursuivre le travail qui a été enclenché en France pour mettre les entreprises françaises dans des conditions de concurrence les plus proches possible des voisins européens et du reste du monde. Commençons par appliquer, sans surtransposition, les règles européennes et travaillons à ce que l'Europe prenne en compte les enjeux de souveraineté et de compétitivité dans son cadre réglementaire. Cela suffira à nous occuper pour les dix prochaines années. ●

S
E
N
T
R
B
R
I
TINDUSTRIE : REBOND
ET PROGRAMMES

Troisième acteur industriel en Europe, cinquième dans le monde, la France déploie son industrie à travers des domaines aussi variés que l'aéronautique, l'automobile, la chimie, la gestion de l'eau, la mode et le luxe, l'agroalimentaire, le naval, la transformation et la valorisation des déchets, les mines et la métallurgie, ou encore le bois. Selon Bpifrance, les trois millions de travailleurs de l'industrie opèrent dans environ 270 000 entreprises. Le secteur industriel crée plus de mille milliards d'euros de chiffres d'affaires. En tête du podium, l'industrie agroalimentaire, ses 17 000 entreprises et ses 500 000 emplois.

Après des décennies de désindustrialisation qui ont vu passer la part de l'industrie dans le Produit intérieur brut (PIB) français de 19 % en 1972 à 9 % en 2020 à cause des externalisations de tâches (gardiennage, ménage, etc), de l'automatisation, du développement de l'économie de service et des délocalisations, le secteur semble retrouver du souffle.

Pour encourager la ré-industrialisation, plusieurs grands projets ont été lancés. Le programme France 2030, confié au Secrétaire général pour l'investissement, promet d'injecter 54 milliards d'euros dans des entreprises, universités et organismes de recherche. Les objectifs, parmi d'autres : « faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets ; Devenir le leader de l'hydrogène vert ; Décarboner notre industrie ; Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides ; Produire le premier avion bas-carbone ; Investir dans une alimentation saine, durable et traçable », comme l'indique le site du ministère de l'Industrie. Le programme ETIncelles, lui, a été créé pour accompagner les petites et moyennes entreprises (PME) souhaitant devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Aujourd'hui, l'industrie représente 16,8 % du PIB français.

La question environnementale est désormais centrale pour de nombreuses branches de l'industrie et fait l'objet d'urgents débats. Le 4 avril 2024, une proposition de loi concernant les produits per- et polyfluoroalkylés (PFAS), aussi appelés "polluants éternels" (persistants dans l'environnement et hautement toxiques), introduite par le député écologiste Nicolas Thierry, a été adoptée. Elle instaure notamment la possibilité pour le gouvernement d'agir en urgence en cas de scandale sanitaire, ainsi qu'une redevance pour les industries en cas de rejet de PFAS. Ces substances, contenues entre autres dans les poêles, la cosmétique et les vêtements imperméables, n'ont cependant pas été interdites. Le texte a suscité de vives réactions de l'entreprise Seb.



Maily Khider

L'IA APPLIQUÉE À L'INDUSTRIE

Bruno BONNELL

► Secrétaire général pour l'investissement, chargé du plan France 2030



L'Intelligence Artificielle appliquée à l'industrie et notamment aux processus de production représente une révolution technologique qui transforme la manière dont les entreprises fonctionnent, s'organisent et innovent. C'est pour cela que l'Etat, via France 2030, accélère le développement de ces technologies qui vont bouleverser l'industrie de demain.

A l'ère de l'industrie 5.0, l'IA permet aujourd'hui d'optimiser les processus de production par l'analyse et le traitement des données en temps réel, d'aider à la prise de décision notamment à travers la simulation des systèmes de production (les fameux jumeaux numériques) et permet également d'anticiper les risques via des systèmes de maintenance prédictive pour réduire les anomalies et détecter les défaillances sur les équipements industriels et chaînes de production.

L'Etat, avec France 2030, finance de nombreux projets qui sont de véritables cas d'usage résolus par l'IA dans l'industrie. Un des axes forts de diffusion de l'IA dans l'économie consiste à déployer à grande échelle l'IA embarquée qui permet une meilleure perception par les machines de leur environnement en temps réel. Plus de 80 millions d'euros d'investissements publics permettent le développement et l'intégration de ces technologies telles que des algorithmes de machine learning optimisés pour fonctionner sur des dispositifs à ressources limitées. Cela a permis de créer des solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques de l'industrie. Que ce soit pour l'automatisation, le contrôle qualité ou la maintenance prédictive, les projets financés ont facilité la démonstration et l'adoption de technologies sûres et souveraines issues de collaborations académiques et industrielles. Ces soutiens publics jouent un rôle clé pour la souveraineté des usages de l'IA à destination de l'industrie française.

L'arrivée de l'IA générative, à travers son aspect multimodal (texte, image, vidéo, son, etc.), transforme l'ensemble de la chaîne de production des industriels. Le Design génératif est tout particulièrement prometteur

d'innovations de ruptures sans précédent : découverte de nouveaux médicaments, nouveaux matériaux, nouvelles molécules, fabrication additive, entre autres. Il repose sur l'idée que des algorithmes peuvent générer une multitude de solutions de design en fonction de critères spécifiques définis par l'utilisateur. Ces critères peuvent inclure des contraintes techniques, des objectifs de performance, des considérations esthétiques, des contraintes budgétaires, etc. Les algorithmes explorent ensuite l'espace de conception pour trouver les solutions les plus optimales.

Enfin, l'IA entre en jeu dans l'optimisation énergétique, le gain de matière, la réduction des déchets dans les processus industriels. Il s'agit d'être vigilants à ce que le coût énergétique de l'IA ne vienne pas oblitérer les gains écologiques qu'elle permet (l'effet rebond). C'est d'ailleurs ce que le programme de recherche de France 2030 dédié à l'IA s'attèle à faire émerger comme technologies de rupture en matière d'IA frugale, d'IA embarquée et d'IA distribuée. Par ailleurs, les défis liés à la sécurité des données, la confidentialité et la transparence des algorithmes font partie intégrante des feuilles de route des acteurs qui sont soutenus. Il est fondamental de veiller à ce que l'adoption de l'IA soit responsable et bénéfique pour l'ensemble de la société. Nous souhaitons que ces IA soient des Intelligences augmentées au service des femmes et des hommes qui répondent aux défis sociétaux de durabilité, de transition écologique et de souveraineté technologique.

« Les enjeux en termes de souveraineté, de réindustrialisation et de formation sont immenses »

Pour asseoir le leadership de la France en matière d'intelligence artificielle, l'Etat va accélérer la dynamique déjà lancée en doublant le montant des engagements de France 2030 sur l'IA, soit environ 4

milliards d'euros. Les enjeux en termes de souveraineté, de réindustrialisation et de formation sont immenses. Cette nouvelle révolution industrielle aura un impact énorme sur le marché du travail. Cela explique un investissement public massif de 400 millions d'euros dans la formation et le développement des compétences pour préparer les talents de demain aux besoins du marché du travail. Les différentes dynamiques engagées seront renforcées par l'accueil en France les 10 et 11 février 2025 prochains, du Sommet pour l'action sur l'IA qui réunira des acteurs et décideurs internationaux. ●



LA CLÉ DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA CROISSANCE, C'EST LA CONFIANCE

Charles RODWELL

- ▶ Député Ensemble pour la République des Yvelines
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Président du groupe d'études Attractivité économique et export
- ▶ Auteur du rapport « Pour une politique d'attractivité « d'attaque » au service de l'indépendance et de la sécurité économiques de la France »



Enfin, nous maintiendrons la stabilité de notre politique économique parce que la clé de l'indépendance et de la croissance, c'est la confiance ; celle que les investisseurs français et étrangers ont placé dans l'économie française depuis sept ans. En ce sens, nous mènerons trois combats principaux dans les mois qui viennent : la stabilité fiscale, en maintenant la baisse des impôts sur les sociétés et de production et le crédit d'impôt recherche ; la stabilité de notre politique de l'offre, en soutenant massivement la relance de l'appareil productif français ; la stabilité réglementaire, en tenant nos acquis sur les réformes votées depuis sept ans (retraites, apprentissage, ordonnances travail).

C'est également à l'échelle de l'Europe, que nous nous battons pour mener cette politique économique vitale pour notre indépendance économique et politique, en nous inscrivant dans la droite ligne des conclusions du rapport Draghi. Nous partageons notamment quatre des ambitions fondamentales qu'il exprime dans sa « nouvelle stratégie industrielle » :

- La création de l'union des marchés de capitaux, pour mobiliser plus de 750 milliards d'euros supplémentaires par an de financements publics et de capitaux privés, afin de financer le développement de l'appareil productif et technologique européen ;
- La sécurisation des chaînes d'approvisionnement de nos industries stratégiques, notamment dans les secteurs des hautes technologies et de la transition énergétique ;
- La relance de la recherche et de l'innovation en Europe par des plans massifs de financement et de compétences, pour endiguer les délocalisations de production vers l'Asie et vers les Etats-Unis ;
- La réforme de la politique de concurrence de l'Union européenne en alignant ses objectifs sur ceux de notre politique industrielle et commerciale commune, afin de bâtir des industries européennes puissantes à taille mondiale.

Depuis sept ans, les succès économiques de la France sont la preuve que le déclassement n'est pas une fatalité. Dans un monde en guerre économique, le redressement économique européen dépend d'un élément cardinal : la confiance. Elle guidera nos choix politiques dans les mois qui viennent, notamment dans la préparation du prochain budget. ●

L'Europe connaît un décrochage sans précédent par rapport à la Chine et aux Etats-Unis. C'est le constat sans appel que dresse Mario Draghi dans son rapport sur « L'avenir de la compétitivité européenne » remis à la présidente de la Commission européenne.

Ce décrochage est économique et financier, mais il constitue aussi un décrochage politique : au 21^e siècle, il n'y a pas d'indépendance politique possible pour les peuples européens sans indépendance technologique et industrielle.

« Face au danger de leur déclassement définitif, la France et l'Europe doivent d'urgence muscler leur politique industrielle et financière »

Ce décrochage n'est pas irréversible. Il découle de deux sources principales : la trop faible productivité industrielle et technologique de la France et de l'Europe ; les trop faibles capacités de financement de l'offre productive française et européenne. Face au danger de leur déclassement définitif, la France et l'Europe doivent d'urgence muscler leur politique industrielle et financière.

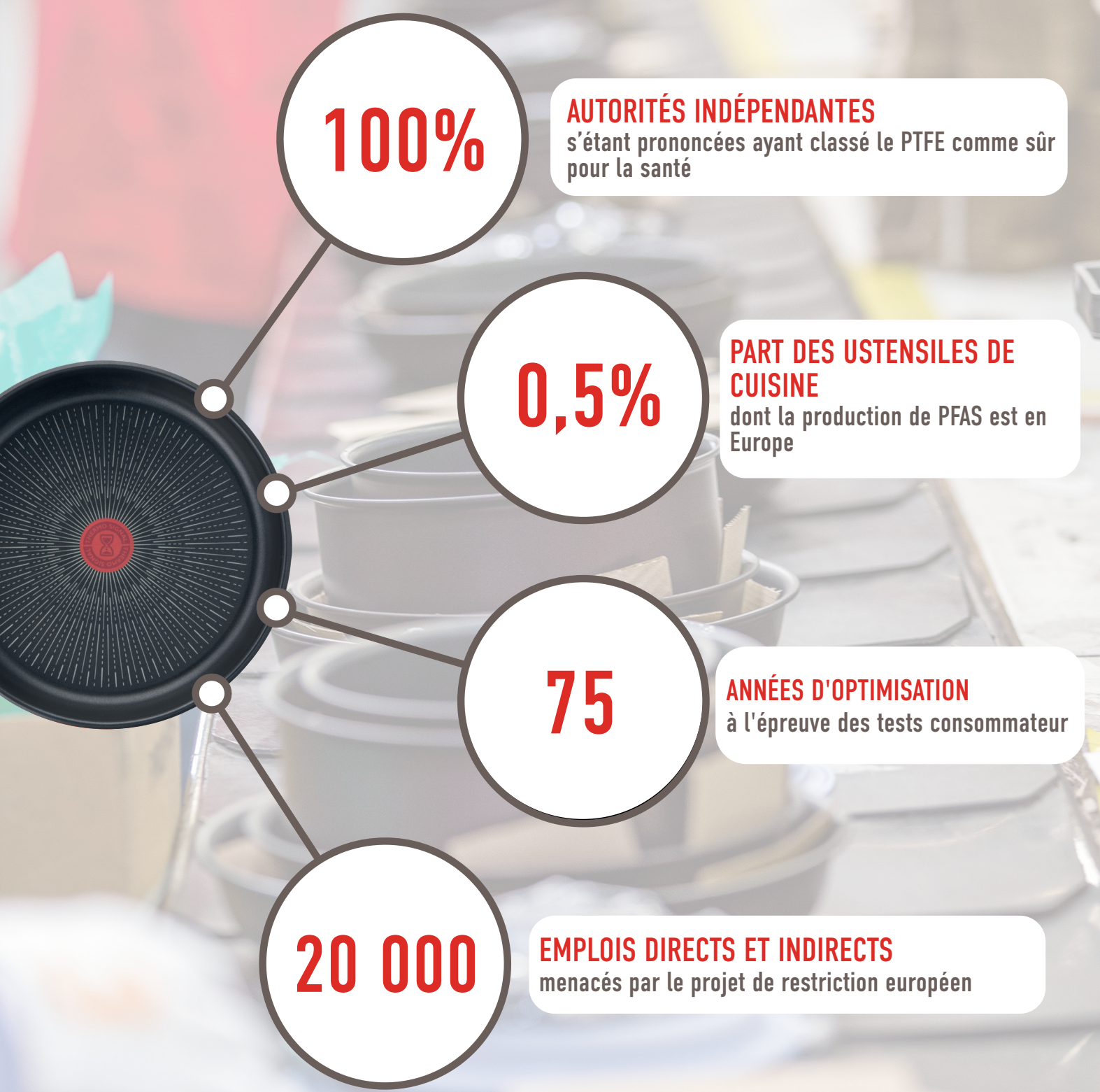
A l'échelle de la France, c'est précisément pour cette raison que nous, députés du bloc central, nous battons pour maintenir la stabilité de la politique économique que nous avons menée depuis sept ans.

Nous maintiendrons la stabilité de notre politique économique, parce qu'elle est la bonne pour réindustrialiser la France. Après quarante ans de désindustrialisation et de chômage de masse, plus de 200 usines ont rouvert en France depuis trois ans et 2,5 millions d'emplois ont été créés depuis 2017.

Nous maintiendrons la stabilité de notre politique économique parce que, dans un monde en guerre économique, elle est la clé de la confiance des investisseurs qui créent de la richesse en France. La France est, pour la 5^e année consécutive, le pays européen le plus attractif pour les investisseurs étrangers.



Interdire le PTFE, c'est **sacrifier notre outil industriel** européen sans fondement scientifique ou économique.



100%

AUTORITÉS INDÉPENDANTES

s'étant prononcées ayant classé le PTFE comme sûr pour la santé

0,5%

PART DES USTENSILES DE CUISINE

dont la production de PFAS est en Europe

75

ANNÉES D'OPTIMISATION

à l'épreuve des tests consommateur

20 000

EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS

menacés par le projet de restriction européen



MATÉRIAUX, FABRICATION, ENTRETIEN ET RECYCLAGE...

Trouvez toutes les réponses à vos questions en flashant le QR code.

VERS UNE MODE RESPONSABLE : L'INDUSTRIE TEXTILE BIENTÔT MIEUX RÉGULÉE

Jean-François LONGEOT

- Sénateur UC du Doubs
- Président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable



Le secteur textile a connu une transformation radicale ces 20 dernières années, marquée par l'essor de la « fast fashion », ou « mode express ». Ce modèle économique, basé sur la production de vêtements à bas prix et le renouvellement rapide des collections, a favorisé une explosion des ventes. En France, les ventes ont en effet augmenté de 30 % en 10 ans, atteignant 3,3 milliards de pièces vendues en 2022, tandis que le prix moyen des vêtements a chuté de 30 % entre 1996 et 2018. Cette tendance à la surconsommation n'est pas sans conséquence sur l'environnement et notre économie circulaire : les vêtements sont désormais portés moins longtemps et jetés plus rapidement, et malheureusement souvent bien avant qu'ils montrent des signes d'usure.

Ce phénomène, qualifié d'« obsolescence émotionnelle », est alimenté par un renouvellement frénétique des collections à prix réduit, proposé par des marques asiatiques comme Shein ou Temu. Ces entreprises, en produisant massivement dans des pays à faible coût de main-d'œuvre, encouragent des achats réguliers de vêtements souvent de piètre qualité. La « fast fashion » est ainsi identifiée l'un des principaux responsables de la surproduction textile mondiale, et cette frénésie de consommation a des effets écologiques néfastes. En plus de générer d'importants volumes de déchets, ce secteur en particulier est responsable d'environ 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et contribue fortement à la pollution aux microplastiques.

Face à cette situation, il est impératif de réguler l'industrie textile. En mars 2024, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi visant à

réduire l'impact environnemental de ce secteur. Ce texte, qui légifère de manière inédite, qui pourrait être examiné par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, ferait de la France le premier pays à légiférer sur la fast fashion. Il s'agit d'un signal fort envoyé à l'industrie : il est temps de responsabiliser les acteurs et de définir des règles du jeu face à une production incontrôlée.

La proposition de loi introduit des mesures ambitieuses, comme l'interdiction de la publicité pour l'ultra fast fashion et la création de pénalités en fonction des résultats de l'« éco-score ». Ce score environnemental attribué à chaque vêtement refléterait sa performance sur l'ensemble de son cycle de vie, de la conception au recyclage. Les producteurs seraient ainsi encouragés à améliorer leurs pratiques, car les produits mieux notés bénéficieraient d'une réduction de l'« éco-contribution », tandis que les vêtements les plus polluants pourraient voir leurs contributions financières augmenter jusqu'à 100 % du prix de vente.

La sénatrice Sylvie Valente-Le Hir, rapporteure de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur ce texte, a d'ores et déjà débuté ses travaux préparatoires dans la perspective du débat parlementaire au Sénat. Plus d'une vingtaine

d'auditions d'acteurs du secteur ont déjà été entendus pour ajuster la loi par amendement et s'assurer que la réponse concrète apportée par le législateur sera adaptée aux défis environnementaux posés par la fast fashion. Plusieurs bénéfices peuvent être attendus si cette loi était adoptée. Une transformation durable et vertueuse de l'industrie

textile serait à l'œuvre. Un message fort serait également adressé à l'échelle mondiale par la démonstration qu'il est possible de réguler la « fast fashion ». Enfin, les consommateurs seraient encouragés à revoir leurs habitudes de consommation, en étant incités à préférer des produits plus éthiques et durables.

Il est donc essentiel que cette régulation soit mise en place rapidement, afin d'accélérer la transition écologique de l'industrie textile. ●

« En plus de générer d'importants volumes de déchets, ce secteur en particulier est responsable d'environ 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre »



UNE INDUSTRIE D'ANCRAGE TERRITORIAL

Charles FOURNIER

- ▶ Député Écologiste et social d'Indre-et-Loire
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques
- ▶ A lancé un tour de France « pour une industrie verte »



Le rapport Draghi remis début septembre à la Commission européenne souligne la perte de vitesse de l'industrie européenne face à la Chine et aux États-Unis. Pour ne pas décrocher durablement, il appelle à investir massivement 800 milliards d'euros supplémentaires par an et je partage la nécessité d'investir massivement dans la réindustrialisation de nos territoires.

Mais nous avons aussi besoin d'un changement profond de paradigme : une réindustrialisation réellement verte, coopérative et démocratique, qui préserve l'habitabilité de la planète et se préoccupe des territoires, à commencer par les femmes et les hommes qui pourraient être les chevilles ouvrières de cette future industrie.

C'est à cette fin que j'ai rédigé une première version d'un **Manifeste pour une industrie réellement verte** en juin 2023 et que j'ai engagé depuis, un **Tour de France** pour la réindustrialisation de notre pays à la rencontre de toutes ces chevilles ouvrières !

Les écologistes défendent l'inscription des activités industrielles dans les limites planétaires dont le dépassement menace nos habitats. La nécessaire décarbonation de l'industrie ne doit pas devenir le masque d'autres enjeux comme la raréfaction des ressources, les impacts sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité mais aussi sur la santé publique et en particulier celle des salariés.

Il me semble nécessaire de quitter la logique écrasante d'une politique de l'offre pour préférer une approche par les besoins réels, en redéfinissant collectivement et démocratiquement ce que nous considérons comme nécessaire dans un monde aux limites finies. Il s'agit d'accompagner et de donner des perspectives aux industriels et aux salariés en identifiant les industries au potentiel de croissance, mais aussi d'assumer que certaines devront se transformer ou s'arrêter. Ainsi, il ne saurait être pensable de relocaliser une activité industrielle soutenant la fast fashion, ou de continuer dans la pétrochimie du plastique

quand se négocie à l'échelle internationale un traité de quasi sortie du plastique. A contrario, nous devons parier sur une économie de la proximité, de la réparation et de la fonctionnalité.

Nous devons aller plus loin que la relocalisation et reterritorialiser notre économie, c'est-à-dire retisser du lien social là où il se trouve défilé. La seule implantation de gigafactories sur le modèle Tesla pose des enjeux énormes pour les territoires d'accueil (logistique, logement et alimentation des salariés, déplacements...) et risque de créer ailleurs des déserts productifs. Des alternatives sont possibles comme les manufactures partagées de territoire ou encore le déploiement de micro-usines. Lors de mon Tour de France, j'ai rencontré à Romans-sur-Isère le groupe Archer et ses salariés. Ils font revivre l'industrie de la chaussure et ont provoqué un cercle vertueux d'implantation d'ateliers textiles. **L'industrie d'avenir place l'ancrage territorial, la coopération et la citoyenneté au cœur des pratiques**, en mobilisant le tissu économique et industriel local, citoyens et élus locaux, dans une logique de valorisation des savoir-faire et de création d'emplois qualifiés localement.

La réindustrialisation n'advient pas sans remettre l'humain au cœur de l'industrie. Il faut une nouvelle économie orientée vers le

progrès social et démocratique, qui permette de repenser l'organisation du travail dans l'entreprise et la création de nouveaux droits sociaux pour les salariés. C'est à la condition d'impliquer

les travailleurs dans les décisions au niveau de l'atelier (revenir enfin sur les lois Auroux) et en leur assurant la représentation à parité avec le capital dans les conseils d'administration et de surveillance (la codétermination), que les bouleversements à venir pourront être collectivement anticipés et arbitrés. ●

« Nous devons aller plus loin que la relocalisation et reterritorialiser notre économie, c'est-à-dire retisser du lien social là où il se trouve défilé »



LA RÉINDUSTRIALISATION DE NOS TERRITOIRES DOIT RESTER UNE PRIORITÉ NATIONALE

Sébastien MARTIN

- Président de la Communauté d'agglomération du Grand Chalons
- Président d'Intercommunalités de France
- 1er vice-président du conseil départemental de Saône-et-Loire



Enfin, la France renoue avec sa vocation industrielle. Après des décennies de désindustrialisation qui ont vu la part de l'industrie dans la richesse nationale tomber à 11 % notre pays s'est rendu compte qu'une économie tout entière tournée vers les services ne pouvait pas fonctionner.

Plus qu'un enjeu de stabilité économique, le produire en France est redevenu une question de souveraineté nationale, de cohésion sociale comme territoriale et de stabilité politique. Une prise de conscience salvatrice pour offrir des emplois qualifiés et bien rémunérés, pour développer des filières vertes dans l'énergie, la mobilité, le réemploi..., pour générer les recettes fiscales si essentielles à la consolidation de nos finances publiques. Et parce qu'elles sont conscientes de ces enjeux, nombre de communautés de communes, d'agglomérations et de métropoles ont fait de l'industrie leur priorité. Aux côtés des chefs d'entreprise, elles prennent à bras le corps les multiples défis que doivent relever les industriels : trouver du foncier, former des salariés, attirer les compétences, s'insérer dans un écosystème local innovant, accompagner pour décarboner.

Comme à Dunkerque, à Lacq-Orthez et dans bien d'autres bassins industriels, nous avons nous aussi fait ce pari de l'industrie sur le Grand Chalons. Réaménagement de l'ancien site Kodak fermé en 2006 en zone industrielle clés en main, création d'une plateforme technologique pour accompagner vers l'industrie 4.0, ouverture de diplômes d'enseignement supérieur adaptés aux besoins des entreprises, organisation d'un événement de sensibilisation pour faire changer les regards sur l'industrie..., autant d'initiatives qui permettent aujourd'hui d'apporter des résultats concrets à un territoire qui aurait pu décliner. 10 ans de reconquête industrielle plus tard, 8 usines sont en cours de construction, 1000 emplois industriels ont été créés sur le territoire depuis 2020 et le double le seront d'ici 2029.

A l'image du Grand Chalons, des

centaines de bassins de vie industriels obtiennent eux aussi de premiers résultats qui créent espoir et fierté chez les habitants. Parce que la stratégie nationale les conforte à s'engager, ces territoires n'ont pas hésité à faire tomber des friches, à autoriser l'implantation d'usines, à créer des diplômes...

Alors que c'est de l'impulsion nationale que découle la mobilisation locale, tout fléchissement du cap fixé à l'échelle du pays en faveur de l'industrie pourrait porter atteinte aux efforts engagés jusqu'alors dans les territoires.

Refaire de la France une puissance industrielle ne pourra se faire en l'espace de quelques années. Garder le cap défini pour l'industrie n'est pas une option. Nous avons besoin d'une politique nationale claire et de long terme.

L'engagement a été pris auprès des Français de répondre à leurs

« Alors que c'est de l'impulsion nationale que découle la mobilisation locale, tout fléchissement du cap fixé à l'échelle du pays en faveur de l'industrie pourrait porter atteinte aux efforts engagés jusqu'alors dans les territoires »

attentes en matière de pouvoir d'achat, d'équité territoriale, de qualité de vie. Pour la stabilité de notre pays, nous devons nous y tenir. ●



CONJUGUER INDUSTRIE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

David SAMZUN

- Maire de Saint-Nazaire
- Président de Saint-Nazaire agglomération



Saint-Nazaire est le lieu d'un paradoxe. Alors que beaucoup opposent industrie et transition écologique, nous les conjuguons. Quand les lieux communs affirment qu'emploi et qualité de vie sont difficilement compatibles, nous voyons le chômage baisser et notre qualité de vie être plébiscitée. Dans un temps où il est fréquent de louer l'innovation de rupture, nous nous appuyons sur nos savoir-faire industriels pour relever de nouveaux défis.

Née, au 19^{ème} siècle, d'une volonté de l'Etat de se doter d'une marine puissante, la Ville de Saint-Nazaire a connu bien des soubresauts. Son parcours est intimement lié à la construction navale et à l'industrie. En capitalisant sur leurs savoir-faire, sur l'engagement des ouvriers et des ingénieurs, les Chantiers de l'Atlantique font notre fierté. Ils conçoivent et réalisent les plus beaux et les plus innovants paquebots du monde, avec une grande lisibilité de leurs carnets de commande. Et ils le font en proposant les standards écologiques les plus élevés du marché. Cette activité, fortement concurrentielle, est désormais le socle d'un investissement dans l'éolien maritime, au travers de la construction de sous-stations électriques, nécessaires au déploiement des parcs éoliens. Les Chantiers de l'Atlantique ont su se positionner en leader européen. Au-delà, ils ont innové, en proposant une solution fiable pour le retour de la marine à voile, via leur dispositif SolidSail. Ils se placent ainsi au cœur d'un nouvel écosystème d'innovation

« Dans un temps où il est fréquent de louer l'innovation de rupture, nous nous appuyons sur nos savoir-faire industriels pour relever de nouveaux défis »

visant à décarboner le secteur maritime par la promotion du vélique. Tout ceci a été rendu possible par l'intervention de l'Etat, qui a su, après la mobilisation des élus locaux, des parlementaires et des syndicats, rester propriétaire de cette entreprise symbolique et éviter la fuite de son savoir-faire en Asie. Demain, nous accueillerons la construction du Porte-Avion Nouvelle Génération pour contribuer à la souveraineté de la France.

L'aéronautique est notre deuxième fleuron. Issue d'une volonté de diversification de la navale, via la recherche sur les hydravions, nous avons fêté l'an passé les 100 ans de présence de cette industrie sur notre territoire. Aujourd'hui, nous sommes fiers de participer à l'épopée d'Airbus, via deux usines principales et un grand nombre de sous-traitants. Là encore, cette activité et l'exceptionnelle réussite de l'A320 sont le socle d'un développement plus large avec les projets de site de production d'e-kérosène et la recherche menée sur l'avion du futur, neutre en carbone. Nous accompagnons ces projets de décarbonation de l'industrie via le dispositif Zone Industrielle Bas Carbone avec l'ensemble des industriels de l'estuaire de la Loire.

C'est cette activité d'assembler, ce marqueur d'un territoire industriel mobilisé, qui a fait de nous le premier territoire français à se doter d'un parc éolien maritime. C'est une fierté importante, pour EDF comme pour tous les acteurs portuaires ayant contribué

à cette réussite, dans un calendrier contraint. Nous souhaitons désormais prolonger cet engagement pour les énergies renouvelables en relevant le défi de l'éolien maritime XXL au travers du projet EOLE. Il s'agit de doter le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire des infrastructures portuaires

permettant d'accueillir l'assemblage d'éoliennes aussi hautes que la Tour Eiffel, avant qu'elles soient acheminées en pleine mer sur la façade Atlantique, permettant ainsi de tenir les engagements de l'Etat dans le cadre des Accords de Paris sur le climat.

Forts de ces succès, basés sur un dialogue constant entre nos industries et les collectivités locales, nous avons aujourd'hui une situation exceptionnelle en terme d'emploi. Cette visibilité nous amène à investir pour notre ville de la Reconstruction, dernière ville libérée d'Europe à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, et à la transformer en ville-jardin au bord de l'Océan. Ces investissements doivent nous permettre de résoudre l'équation du logement, dans un contexte national morose, pour continuer à faire de notre Ville de Saint-Nazaire un territoire accueillant et ouvert. ●



L'INDUSTRIE DU FUTUR SERA DIGITALE ET DÉCARBONÉE OU NE SERA PAS

Frédéric SANCHEZ

- ▶ Président de l'Alliance Industrie du Futur (AIF)
- ▶ Président du groupe Fives



L'industrie du futur sera digitale et décarbonée ou ne sera pas. Loin d'être un vœu pieux, il s'agit désormais d'un impératif pour l'industrie française et européenne, condition sine qua non de sa survie. Pour en faire une réalité, il est toutefois plus que jamais nécessaire d'investir massivement dans l'innovation, d'accompagner les industriels dans leur transformation, et de renforcer l'attractivité des carrières dans l'industrie

Inciter aux investissements vertueux

La décarbonation n'est plus une option. Les entreprises doivent réduire leur empreinte carbone pour garantir une croissance pérenne. Comment ? En investissant massivement dans des innovations permettant d'optimiser le fonctionnement de leurs procédés industriels. Plutôt que de réglementer et de sanctionner, incitons aux investissements vertueux comme le font les Etats-Unis et protégeons nos industries stratégiques.

Cette transformation doit être menée dans toutes les entreprises, y compris les petites et moyennes industries (PMI) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, qui forment l'ossature de notre économie industrielle. Elles doivent pour cela être accompagnées dans leur modernisation avec des solutions financières et technologiques adaptées.

Accompagner la transformation des industriels

C'est pourquoi l'Alliance Industrie du Futur (AIF) accompagne et encourage les entreprises industrielles dans leur transformation numérique et écologique. Le label Vitrine Industrie du Futur, attribué à ce jour à 127 entreprises, valorise les initiatives emblématiques d'innovation industrielle. Ces fleurons de notre industrie représentent l'excellence de la French Fab. Elles démontrent qu'il est possible de conjuguer performance et respect de l'environnement, tout en intégrant la dimension humaine. Ce grâce à des technologies avancées comme la

robotique et les jumeaux numériques, qui optimisent les cycles de production tout en minimisant les ressources.

La collaboration entre grands groupes, petites et moyennes entreprises (PME) et startups, est également essentielle pour renforcer nos chaînes de valeur et garantir leur compétitivité. Elle est encouragée par l'AIF, à travers les projets collectifs du Comité Stratégique de Filière qu'elle porte dans la cadre du Conseil National de l'Industrie (CNI). Cette mutualisation des savoir-faire est essentielle pour le succès de la transformation digitale des industriels

Attirer les talents

Cet impératif de transformation industrielle, avec ses évolutions technologiques, doit s'appuyer sur des compétences humaines renforcées. La digitalisation de nos procédés crée notamment de nouvelles opportunités dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la data qu'il nous appartient de valoriser auprès des nouvelles générations. Souvent méconnue, l'industrie doit montrer qu'elle est à la pointe de ces enjeux.

« Les entreprises doivent réduire leur empreinte carbone pour garantir une croissance pérenne »

"L'industrie sera digitale et décarbonée ou ne sera pas." Grâce à l'innovation, l'industrie française peut regagner son leadership. Le plan France 2030 est essentiel à cet égard et il

faut le mener à son terme. L'Alliance Industrie du Futur joue un rôle clé dans cette transformation. Avec l'engagement de tous les acteurs de notre Filière, et en développant les partenariats inter-filières, nous pourrions relever les défis écologiques et économiques pour un avenir prometteur grâce à l'Industrie du Futur ! ●



TRIBUNES

L'ALLIANCE DES PATRONATS FRANCOPHONES, UN ACTEUR CLÉ POUR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE



Depuis plusieurs décennies, nous français, sommes en rupture avec la Francophonie. Pourtant, « les personnes qui partagent la même langue ont des échanges économiques et culturels beaucoup plus soutenus », rappelait déjà le rapport Attali sur la Francophonie en 2014. Repli identitaire, crise sociétale et économique, fascination pour la culture anglo-saxonne ? Aujourd'hui, peu de nos concitoyens ont conscience de la notion de Francophonie et de sa richesse. Lorsqu'ils ne la limitent pas à la simple pratique de la langue française, ils la considèrent encore comme la persistance d'une forme de colonialisme.

Les bouleversements actuels du système international devraient nous inciter à appréhender la Francophonie avec un regard neuf et, à tendre vers davantage de multilatéralisme. Avoir en commun une langue a favorisé l'existence d'une véritable culture commune. Littérature, histoire, cinéma, musique...sont autant de points d'ancrage qui favorisent le dialogue, point de départ essentiel d'une forme de « réconciliation et de régénération du lien à l'Autre ».

Le Sommet de la Francophonie, qui a lieu à Paris et à Villers-Cotterêts les 4 et 5 octobre a pour thème « Créer, innover et entreprendre en français ». Une séquence qui fait suite aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris, reconnus comme un succès, qui auront rappelé les valeurs universelles de la France confortant ainsi de nombreux francophiles.

Si le Sommet a parmi ses ambitions de mettre en lumière les défis et les opportunités liés à l'innovation et à l'entrepreneuriat en français, ses enjeux sont multiples et protéiformes. On notera d'ailleurs qu'au-delà des deux autres événements parallèles qui monopolisent les médias : le Festival de la Francophonie « Refaire le monde » et sa riche programmation culturelle, et Francotech, salon des affaires et des innovations en français, on assiste à une effervescence de réunions, manifestations, colloques, assises, etc... à l'initiative de la société civile. En somme, Paris redevient « ville lumière » : festivals de musique, rencontres et événements littéraires, réunions diplomatiques, rencontres professionnelles ou corporatistes, forums économiques, symposium et congrès universitaires ...

Formons le vœu que l'effet « JOP 2024 » rayonne sur le Sommet de la Francophonie et que ses riches avatars essaieront au sein de la société française. Car, nos concitoyens ont plus qu'intérêt à renouer avec la famille francophone et son esprit.

Gilles Djeyaramane

Auteur de « Unis par la Francophonie » mars 2024

XIX^E SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : ENTRE DÉFIS PROTOCOLAIRES ET ENJEUX DIPLOMATIQUES

Frédéric BILLET

► Directeur de la direction du Protocole d'État et des événements diplomatiques, chef du Protocole



François VANDEVILLE

► Secrétaire général du Sommet de la Francophonie



Le XIX^e Sommet de la Francophonie représente un bel exemple des défis posés par l'organisation de grands événements internationaux pour les services du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il se tiendra sur deux jours, les 4 et 5 octobre 2024, sur quatre emprises différentes : à la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, au Grand Palais à Paris, au Petit Palais et au Centre de conférences ministérielles. Outre les quatre-vingt-huit chefs d'État et de gouvernement

« les États francophones commerceront plus et mieux avec des pays qui ont en partage le français et souvent une culture juridique commune. »

membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Président de la République, M. Emmanuel Macron, a souhaité inviter en accord avec la Secrétaire générale de l'OIF, Mme Louise Mushikiwabo une trentaine d'autres États, gouvernements et organisations internationales. Il s'agit d'un sommet majeur, que la France n'avait pas accueilli depuis trente-trois ans. Au Palais de Chaillot, le président Mitterrand avait alors reçu quarante-sept chefs d'État et de gouvernement.

Le secrétariat général du Sommet de la Francophonie (SGSF - une équipe d'une quinzaine d'agents

logés près du Centre de conférences ministérielles du MEAE) a piloté l'organisation logistique du sommet avec la direction du protocole d'État et des événements diplomatiques et ses prestataires. Un dispositif exceptionnel, inspiré de celui mis en œuvre pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, viendra soutenir l'accueil des délégations : la direction du Protocole d'État a sélectionné et formé une cinquantaine d'agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères volontaires pour devenir, le temps du Sommet, agents de liaison auprès des délégations étrangères, et prendre en charge l'accueil des plus hautes autorités des pays invités.

Le Sommet ouvrira à Villers-Cotterêts, sur le lieu où François I^{er} a signé en 1539 l'ordonnance faisant du français la langue de la justice et de l'administration, et où une très moderne Cité internationale de la langue française a pris place depuis la fin de l'année dernière ; et les travaux en seront conclus dans un autre cadre prestigieux : le Grand Palais à Paris. Mais de nombreux événements parallèles sont prévus avec la société civile et les opérateurs économiques : d'abord

« Refaire le Monde », le nouveau Festival de la Francophonie, FrancoTech, le tout premier salon de l'innovation en français, STATION F, enfin le Village de la Francophonie au CENTQUATRE-PARIS. Sont associés également la Gaîté Lyrique, le Conseil économique, social et environnemental ou encore l'Institut de France. Autant de lieux qui seront visités par des Chefs d'État et de gouvernement et qui imposent donc un travail de reconnaissance du protocole, en liaison avec les services de sécurité et avec le secrétariat général du Sommet de la Francophonie.

Les enjeux de ce rendez-vous sont importants ; linguistiques : c'est le défi d'une langue qui comptera près de 700 millions de locuteurs en 2070 ; géopolitiques : la Francophonie est une rare enceinte de dialogue universelle. Pensons aussi au numérique et aux nouvelles technologies, avec la révolution de l'Intelligence Artificielle : comment peut-on en faire un atout pour la diffusion de la langue française ? Il y a bien sûr également l'éducation, la culture, et enfin, les enjeux économiques puisqu'il apparaît que les États francophones commerceront plus et mieux avec des pays qui ont en partage le français et souvent une culture juridique commune.



Il s'agit enfin de permettre aux citoyens de l'espace francophone de s'approprier pleinement la francophonie, espace d'opportunités et de solidarités, de promouvoir l'attractivité de la langue française dans toute sa diversité, de montrer aux jeunes le visage d'une francophonie innovante, qui n'est pas repliée sur elle-même, dans l'esprit du plan pour la langue française et le plurilinguisme lancé par le Président de la République en 2018. ●

L'AVENIR DE LA FRANCOPHONIE

Vijayen VALAYDON

- Ambassadeur de la République de Maurice en France
- Président du Groupe des Ambassadeurs Francophones de France



En tant que Président du *Groupe des Ambassadeurs Francophones de France*, il est impératif pour moi de faire le point sur l'importance de la francophonie dans le cadre du 19ème Sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts et à Paris cette année-ci. Pour rappel, c'est le troisième Sommet de la Francophonie qui se tient en France, les deux premiers avaient eu lieu en 1986 à Versailles, il s'agissait d'ailleurs du 1er Sommet, et ensuite en 1991 à Paris.

Le *Groupe des Ambassadeurs Francophones de France (GAFF)*, qui regroupe actuellement autour d'une cinquantaine de membres, existe depuis dix ans. Donc, cette année 2024 est aussi une grande année pour nous les membres du GAFF, une année de célébration.

Notre association a été fondée surtout pour faire connaître la francophonie sur l'ensemble du territoire métropolitain français, et aussi pour faire connaître ses valeurs, ses objectifs et sa diversité. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une de nos activités majeures est le fait que notre association se déplace régulièrement pour aller dans différentes villes et Régions françaises pour rencontrer les acteurs politiques et économiques, et bien sûr, aussi pour aller à la rencontre des jeunes de la ville ou de la Région. Il faut bien comprendre que la francophonie n'est pas uniquement le partage et la pratique de la langue française, c'est bien plus que cela : ce sont surtout ses valeurs et sa diversité qui font sa force.

En cette année particulière, ce serait bien que l'on s'arrête sur la place de la francophonie sur le plan mondial. Pour commencer, je dirais que nous vivons actuellement dans un contexte où chaque citoyen moyen du monde maîtrise autour de deux ou trois langues, donc plutôt que de se battre contre telle ou telle langue, il suffit que la langue française arrive à retrouver sa place dans ce contexte de multilinguisme.

Il est évident qu'en parallèle, il nous faut constamment nous interroger sur l'avenir même de la francophonie. Mon premier constat est que la langue française se porte bien : il suffit de s'arrêter sur l'attractivité de la Francophonie. Notre constat est qu'il y a de plus en plus de délégations qui souhaitent faire partie de cette grande famille francophone.

Mais allons plus loin, et posons-nous d'abord la question à savoir pourquoi un jeune de notre époque doit-il apprendre le français, en plus de la langue ou des langues qu'il maîtrise déjà. Il faut bien que cette langue puisse lui apporter un plus, entre autres dans le domaine de l'emploi, des affaires ou encore de la recherche. Ceci m'amène par conséquent à déduire que l'avenir de la

francophonie repose principalement sur deux piliers : le pilier économique et le pilier numérique.

Si le thème de ce 19ème Sommet de la Francophonie est **créer, innover et entreprendre en français**, ce n'est certes pas un hasard. Et déjà, l'on peut constater que la francophonie économique et la francophonie numérique y sont toutes les deux impliquées directement. Nous vivons dans un monde de plus en plus compétitif, et en même temps dans un contexte où la mondialisation est incontournable. Dans ce monde de compétitivité, il faut bien qu'une langue donnée puisse trouver une place confortable en tant qu'outil pour être quasiment sûre que son avenir est assuré, et je parle à juste titre ici d'outil numérique et d'outil économique.

Ce qui nous rassure c'est que l'Organisation Internationale de la Francophonie ne cesse de mettre l'accent sur ces deux aspects de la francophonie. Et d'ailleurs, lors du 18ème Sommet de la Francophonie à Djerba, le thème était celui-ci : Connectivité dans la diversité : le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone.

Ce 19ème Sommet vient donc se présenter comme un

« Avec plus de 300 millions de francophones dans le monde, avec ses 150 millions d'apprenants francophones et avec la langue française comme 4ème langue sur Internet, nous ne pouvons qu'être optimistes quant à l'avenir de la Francophonie. »

prolongement du 18ème car l'accent, qui est mis ici sur l'économie, particulièrement sur l'entrepreneuriat, et aussi sur le numérique, est très révélateur.

Finalement, on ne peut parler de l'avenir de la francophonie sans parler de la jeunesse, et par extension, on ne peut ne pas évoquer la jeunesse africaine et le rôle que les pays africains francophones auront à jouer à l'avenir. Rappelons qu'il y a actuellement plus d'une trentaine de pays africains qui sont francophones.

Ainsi, avec plus de 300 millions de francophones dans le monde, avec ses 150 millions d'apprenants francophones et avec la langue française comme 4ème langue sur Internet, nous ne pouvons qu'être optimistes quant à l'avenir de la Francophonie. ●

LA FRANCOPHONIE, UN ATOUT ÉCONOMIQUE POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

Didier BOULOGNE

► Directeur général délégué
Export de Business France



Francotech est le premier sommet économique francophone. Initié par le Secrétariat général du Sommet de la francophonie et co-organisé avec des Patronats Francophones, cet événement inédit vise à développer l'innovation, les partenariats et les échanges économiques entre pays francophones. Il est motivé par une idée simple, mais qui a mis du temps à faire son chemin : une langue commune contribue à l'essor économique des pays qui la partagent.

La familiarité avec le même idiome, sa pleine maîtrise réciproque facilite le contact et la communication ; elle crée un climat de confiance qui sécurise les négociations et encourage les coopérations ; elle rend aussi plus aisé le recrutement de collaborateurs dans un autre pays et l'implantation sur son marché. Ces avantages sont de surcroît amplifiés par les qualités de clarté, de précision et de concision qui sont universellement reconnues au français.

Tous ces facteurs minimisent l'incertitude dans les échanges et font gagner du temps, réduisant ainsi les coûts : la communauté de langue est donc bien un facteur de compétitivité pour les

« Francotech vise à développer l'innovation, les partenariats et les échanges économiques entre pays francophones »

entreprises et de croissance pour les pays concernés. Une étude a d'ailleurs montré que, en moyenne, sur la période 1995-2006, les flux commerciaux entre deux pays de l'espace francophone étaient 22 % plus importants que ceux d'une paire de pays ayant des caractéristiques comparables mais n'appartenant pas à cet espace¹.

Un tel atout, longtemps minoré, représente un enjeu considérable compte tenu de la place qu'occupe la francophonie dans le monde sur le triple plan linguistique, économique et démographique. *Primo*, le français jouit encore d'un grand rayonnement : cinquième langue du monde, il est la troisième langue des affaires et la quatrième langue sur internet par le nombre d'utilisateurs. *Deuxio*, les pays francophones représentent environ 15 % du revenu brut mondial et 20 % des échanges commerciaux internationaux. *Tertio*, on recense 320 millions de francophones, répartis sur les cinq continents. Si l'on s'en tient aux personnes dont le français est la langue d'usage, donc des affaires, elles ne sont pas moins de 260 millions dans 36 pays. Qui plus est, le nombre de francophones est

en forte croissance ; il pourrait dépasser les 700 millions d'ici 2050, compte tenu de la vivacité

de la natalité africaine. Sur ce continent, plus de 81 millions d'élèves sont actuellement scolarisés en français.

Le défi économique que *Francotech* veut contribuer à relever est à la mesure du poids grandissant de la francophonie dans le monde. Il s'agit de donner à ses entrepreneurs les moyens de se rencontrer, de se connaître et d'échanger afin qu'ils puissent davantage coopérer, nouer des partenariats et s'allier pour conquérir des marchés. Réunissant 1 500 participants et 150 exposants au cœur de Paris, à *Station F*, le plus grand campus de startups au monde, *Francotech* est bien plus qu'un simple salon : c'est une plateforme d'échanges, de promotion et de réflexion stratégique. Au

programme, en effet : des panels et ateliers sur les enjeux économiques, les opportunités d'investissement et les innovations francophones ; un espace d'exposition pour que les entreprises présentent leurs produits, services et solutions innovantes ; des concours d'innovation pour illustrer la vitalité créative de l'espace francophone et offrir visibilité et opportunités de financement aux lauréats ; enfin, un espace de rencontres d'affaires *BtoB* dédié aux échanges directs et aux négociations commerciales.

Comme vous le voyez, avec ce premier Sommet, nous entendons d'emblée « marquer le coup » car *Francotech* a vocation à faire école et à essaimer dans tout le vaste monde francophone. C'est un autre défi encore. Longue vie à la francophonie économique ! ●

¹ C. Carrère et M. Masood, « Le poids économique de la langue française dans le monde », Fondation pour les études et recherches sur le développement international, Université de Genève, déc. 2012.



BY MEDEF NORMANDIE

UEN 2024

7^{ÈME} ÉDITION

OSONS LA CONFIANCE !

5 NOVEMBRE 2024 / DEAUVILLE / CID
9H - 18H30

- ⇒ REGARDS CROISÉS
- ⇒ CONFÉRENCES
- ⇒ ATELIERS
- ⇒ LES CONQUÉRANTS

Participez à l'événement économique de l'année en Normandie !

Inscrivez-vous !



*« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent,
et une confiance inébranlable pour l'avenir. »
Jean Jaurès, homme politique français [1859 - 1914]*

BY MEDEF NORMANDIE

UEN 2024

« Osons la confiance », c'est ce thème que les 40 co-organisateurs de l'Université des Entrepreneurs Normands (UEN) ont choisi pour la 7^{ème} édition de l'événement qui se déroulera le mardi 5 novembre 2024 au CID de Deauville.

L'UEN, c'est le rendez-vous économique de l'année en Normandie. 1200 dirigeants et plus de 40 partenaires sont attendus pour cette belle journée inspirante et facilitatrice de business.

Le MEDEF Normandie et ses partenaires préparent un programme très varié avec de nombreux intervenants inspirants pour échanger avec les entrepreneurs Normands sur la thématique de la confiance.

Parmi les intervenants : des champions olympiques et paralympiques présents à Paris 2024, une dirigeante du CAC 40, le grand rabbin de France et une neuroscientifique, une coureuse autour du Monde, une historienne de l'art, le Président de Région, un miraculé... !

N'attendez pas pour vous inscrire, rendez-vous dès à présent sur :
<https://www.universite-entrepreneurs-normands.fr/>

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE ET COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

Bruno FUCHS

- ▶ Député Les Démocrates du Haut-Rhin
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères
- ▶ Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)
- ▶ Délégué général de l'APF



La 48e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à Tbilissi (Géorgie), en juillet 2023, a été marquée par l'adoption d'un nouveau Cadre stratégique qui restera en vigueur jusqu'en 2030. Ce document privilégie deux axes : le déploiement de la diplomatie parlementaire francophone et l'amélioration des services juridiques rendus aux parlements francophones.

Dans sa mission diplomatique de coopération politique et de médiation, l'APF accorde une attention particulière aux crises de l'espace francophone et contribue à la prévention des conflits et à la résolution des situations sécuritaires problématiques en maintenant le dialogue interparlementaire, notamment en Afrique.



La diplomatie n'est pas l'apanage des pouvoirs exécutifs et des organisations intergouvernementales ; elle doit être complétée par l'action des représentants des peuples. Ceux-ci, par leur connaissance des réalités locales, jouent un rôle clé dans la facilitation des processus de paix et disposent d'une plus grande agilité d'action leur permettant d'engager un dialogue ouvert et transparent fondé sur la fraternité parlementaire.

Ainsi, l'APF allie-t-elle défense des valeurs démocratiques (bonne gouvernance, État de droit) et ouverture au dialogue (politique, culturel, économique, éducatif). Elle a récemment joué un rôle crucial dans un certain nombre de crises récentes - au Tchad, au Gabon, dans la région des Grands Lacs ou encore en Afrique de l'Ouest et au Sahel -, en maintenant les liens avec les sociétés civiles et politiques nationales ainsi qu'avec les pouvoirs publics locaux, régionaux et internationaux.

Du reste, elle a révisé ses Mécanismes de vigilance afin d'éviter les suspensions de parlements non élus, à quatre conditions : absence de violences politiques ; consensus autour de la transition entre les forces politiques et parmi la société civile ; agenda crédible de retour à la démocratie ; attachement envers la Francophonie.

L'APF défend une approche holistique, s'attaquant non seulement aux conséquences, mais aussi aux racines des problèmes, en intégrant les aspects sécuritaires, économiques, sociaux et politiques.

La communauté parlementaire francophone, investie en faveur de la solidarité et de la coopération interparlementaires, partage des ressources technico-juridiques afin d'aider ses membres à légiférer. C'est dans cet esprit que l'APF a conçu les corpus législatifs.

Ces outils s'adressent aux sections parlementaires adhérentes souhaitant légiférer sur un sujet. Ils contiennent des données politiques, techniques et de droit comparé ayant vocation à les accompagner dans leur processus législatif. L'APF propose ainsi à ses membres différents moyens de légiférer en s'adaptant à leurs besoins et leurs spécificités.

Un premier corpus législatif portant sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat a été publié en mars 2024. Deux autres corpus sont en cours d'élaboration : sur le statut et la protection des lanceurs d'alerte et sur la budgétisation sensible au genre. D'autres encore sont en projet, par exemple sur l'éradication des déchets plastique ou encore la lutte contre les faux médicaments.

Ces corpus sont déployés parmi les parlementaires francophones lors de séminaires visant à renforcer les capacités des élus et des fonctionnaires parlementaires sur les questions traitées, en les accompagnant dans la co-construction d'articles de loi adaptés au contexte national ou régional. Ainsi, le corpus sur l'Accord de Paris a débouché, cette année, sur l'organisation de trois séminaires-ateliers dans trois sous-régions d'Afrique aux enjeux climatiques propres : en Guinée équatoriale pour les parlementaires du bassin du Congo ; aux Seychelles pour ceux de l'océan Indien ; en Mauritanie à destination de ceux du Sahel.

Diplomatie parlementaire et coopération interparlementaire : ces deux axes d'action doivent contribuer à consolider la place des parlementaires francophones au cœur des grands enjeux politiques et géopolitiques contemporains. ●

« Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir dans une association interparlementaire les parlements de tous les pays où l'on parle le français. »
Léopold Sédar Senghor, février 1966

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est née en 1967 sur proposition du Président sénégalais Léopold Sédar Senghor. C'est une organisation internationale qui fédère 95 adhérents (sections membres, sections associées ou observateurs) issus de parlements ou d'organisations interparlementaires des cinq continents et présentant la particularité d'avoir le français en partage, comme langue officielle, de travail ou de culture.

L'ALLIANCE DES PATRONATS FRANCOPHONES, UN ACTEUR CLÉ POUR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Geoffroy ROUX DE BÉZIEUX

► Président de l'Alliance des Patronats Francophones



L'espace francophone représente aujourd'hui une force économique et culturelle d'envergure, avec plus de 320 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents. Au-delà de cette communauté linguistique, c'est un espace d'opportunités commerciales et de partenariats stratégiques en pleine expansion. C'est dans ce cadre que l'Alliance des Patronats Francophones (APF) a vu le jour avec pour mission de fédérer les organisations patronales des pays francophones autour d'un objectif commun : promouvoir une coopération économique solide et durable au sein de cet espace unique.

Fondée pour renforcer les liens économiques entre les pays de la

« L'un des principaux atouts de l'APF réside dans sa capacité à mobiliser ses membres autour d'initiatives concrètes. À travers l'organisation de forums économiques et de missions commerciales »

Francophonie, l'Alliance se positionne comme un catalyseur de projets concrets et ambitieux. Elle regroupe aujourd'hui 37 organisations patronales de plus de trente pays et représente plus d'un million d'entreprises à travers le monde, ce qui en fait le premier réseau d'entrepreneurs francophones.

L'APF présidée par M. Geoffroy Roux de Bézieux a pour vocation de faciliter les échanges commerciaux et les investissements, tout en encourageant l'émergence de nouvelles opportunités économiques. En créant un dialogue constructif entre les entreprises, les institutions et les gouvernements francophones, l'Alliance aspire à renforcer l'attractivité des marchés locaux et à positionner l'espace francophone comme un acteur majeur dans l'économie mondiale.

De nombreux objectifs pour un avenir prometteur

L'Alliance des Patronats Francophones poursuit trois objectifs stratégiques majeurs :

1. Stimuler les investissements au sein de la Francophonie. Cela passe par la promotion d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre les membres, la mise en avant de projets d'infrastructures ou d'innovations, et le soutien aux PME qui souhaitent se développer à l'international.
2. Renforcer la création d'emplois grâce à l'investissement

dans des secteurs porteurs tels que les nouvelles technologies, l'agro-industrie ou encore l'énergie. L'APF promeut également les politiques de formation et d'éducation qui permettent à la jeunesse francophone de s'intégrer dans un monde du travail en constante mutation.

3. Faciliter les échanges économiques, en simplifiant les procédures de visa entre les pays francophones, en harmonisant les réglementations, sécurisant le cadre juridique et en encourageant les projets de co-développement qui profitent aux entreprises locales et étrangères.

L'un des principaux atouts de l'APF réside dans sa capacité à mobiliser ses membres autour d'initiatives concrètes. À travers l'organisation de forums économiques et de missions commerciales, l'Alliance joue un rôle actif dans le renforcement des partenariats économiques et dans l'ouverture de nouveaux marchés. L'APF encourage également les investissements durables, qui prennent en compte non seulement les impératifs économiques, mais aussi les défis sociaux et environnementaux.

Un agenda ambitieux marqué par des échéances cruciales

2024 est une année déterminante pour l'Alliance des Patronats Francophones, avec plusieurs rendez-vous majeurs.

Pour son rendez-vous annuel, l'Alliance, accueillie par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, a rassemblé plus de 1000 entrepreneurs à Marrakech au mois de mai à l'occasion de la 4ème édition de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones (LaREF Francophone). Grâce au concours d'Unicongo et de la Chambre de Commerce du Cambodge, elles aussi membres de l'APF, Brazzaville en République du Congo et Phnom Penh au Cambodge accueilleront respectivement les éditions 2025 et 2026 de cet événement économique majeur.

Par ailleurs l'Alliance, impliquée aux côtés de Business France, a organisé le forum économique « FrancoTech ». Ce salon des innovations en français, en marge du Sommet de la Francophonie, s'est déroulé début octobre, à Station F, le plus grand campus de startups au monde.

Il a réuni pour des rencontres d'affaires plus de 1500 participants du monde francophone de plus de 100 nationalités et de tous les continents. FrancoTech a également affiché 150 exposants, une centaine d'entrepreneurs à la conquête d'un des trois « Grand Prix de l'Innovation FrancoTech 2024 » et une centaine de conférenciers de haut niveau.

Ces manifestations sont autant d'occasions pour les membres de l'Alliance et leurs entreprises d'avancer vers la construction d'une économie francophone plus intégrée et plus résiliente. C'est avec cette ambition que l'organisation œuvre chaque jour, avec un objectif clair : faire de l'espace francophone un moteur de croissance et d'innovation pour prospérer ensemble. ●

**Alliance
des Patronats
Francophones**
Prospérer ensemble

LE TROMBINOSCOPE DE LA SANTÉ 2024



◀ Tout connaître des principaux
acteurs du système de santé
en France

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES 600 DÉCIDEURS AU SEIN :

- du Ministère de la Santé
- de la Présidence de la République, du Parlement, des élus locaux, du Cese et des syndicats nationaux
- des agences, des établissements publics et des groupements divers
- de la sécurité sociale et de l'assurance maladie
- des instituts de recherche et de formation
- des principales instances professionnelles nationales
- des instances régionales (ARS, MDPH, URPS-ML, ORS)
- de la e-santé
- des établissements de santé

Prochaine parution :
novembre 2024

BON DE COMMANDE

A retourner au : **TROMBINOSCOPE - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex**
Tél. : 03 27 56 38 57 - trombinoscope@propublic.fr

☐ Je commande le Trombinoscope de la Santé à paraître en novembre 2024
..... exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 113 €TTC*

* TVA 20 %, 5 € de port inclus

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- ☐ Chèque ☐ Mandat
☐ Paiement en ligne sécurisé sur
www.trombinoscope.com
☐ Bon de commande administratif et procédure
habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

☐ M. ☐ Mme

Nom Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code postal Ville

Pays

Tél. Fax

E-mail.....

ÉLEVAGE ET MACHINES AGRICOLES : BIEN-ÊTRE ANIMAL ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



Le 23 mai 2024, l'ancien ministre de l'Agriculture Marc Fesneau affirmait en pleines discussions sur le projet de loi d'orientation agricole à l'Assemblée nationale, que "l'élevage industriel n'existe pas en France". Pourtant, l'hexagone compte plus de 3000 exploitations entrant dans les critères européens de l'industrie de l'élevage (fermes concentrant plus de 800 bovins, 2000 cochons, 20 000 lapins et 40 000 poulets). En ce qui concerne les poulets, une directive européenne entrée en vigueur en 2010 réglemente l'élevage, notamment la densité de peuplement, limitée à 33 kilos d'animaux par mètre carré (environ 17 poulets). Cette densité peut atteindre 39, voire 42 kilos sur dérogation. L'association L214 dénonce l'absence dans ce texte de dispositions permettant aux poulets d'accéder à un environnement enrichi, de se percher, de s'isoler, de se reposer, ainsi que de règles sur les rythmes de croissance. En décembre 2023, la Commission européenne proposait de raccourcir les temps de trajet des animaux d'élevage, d'améliorer leurs conditions de transport, et de modifier les modes d'exportation d'animaux vivants en provenance de l'Union européenne.

Autre enjeu lié à l'élevage : l'agriculture est la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre en France (19 %). L'élevage compte pour 68 % des émissions de méthane (gestion des déjections, fermentation). En matière d'émissions, ce sont les machines agricoles et sylvicoles qui sont responsables de 11 mégatonnes de rejets de CO₂. L'une des grandes revendications de la coopérative d'utilisation des matériels agricoles (Cuma) reste pourtant la réduction des frais de mécanisation. Celle-ci s'élève, selon l'organisation, à 18 milliards d'euros, soit 25% des charges d'une exploitation. La Cuma propose une mutualisation du matériel afin de réduire les coûts de fonctionnement.

Maily Khider

CONJUGUER LES ATOUTS DANS UNE APPROCHE AGROALIMENTAIRE HOLISTIQUE POUR UN ÉLEVAGE RAISONNÉ, RAISONNABLE ET ATTENTIONNÉ

Arnaud BAZIN

- Sénateur LR du Val-d'Oise
- Membre de la commission des Finances
- Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- Président de la section Animal et société (groupe d'études Élevage)



L'élevage : mais à quelles fins ? Deux objectifs principaux et originels se dégagent : alimenter la population - impliquant les notions de sécurité sanitaire et d'équilibre alimentaire - et générer des bénéfices, ou tout au moins un équilibre économique.

Afin de les atteindre, deux maîtres mots ont guidé la production des denrées alimentaires d'origine animale. Productivité et rentabilité ont relégué sécurité et équilibre alimentaire au second plan. Produire toujours plus, plus vite et à moindre coût. Poussé à son extrême, l'équilibre de la production s'est rompu.

Rattrapé par les épizooties, les zoonoses, les impacts environnementaux, les distorsions de concurrences liées à la mondialisation, la prise de conscience des conditions de vie atroces des animaux, l'élevage doit aujourd'hui se transformer.

L'élevage français s'appuyant sur une compétence ancestrale des éleveurs, un dispositif sanitaire éprouvé, une diversité géographique propice, a ici toute sa place.

Les enjeux sont de taille : diminuer l'impact environnemental, améliorer la condition des animaux tout en assurant des revenus décents à tous les acteurs de la filière, en restant compatibles avec le pouvoir d'achat des consommateurs et compétitifs.

On perçoit ici que l'équilibre économique n'ira pas sans certains ajustements « de raison ». Une approche holistique, conjuguant élevage et agriculture, s'impose.

Avec le budget comme pierre angulaire, cette approche globale inclut notamment : le développement d'autres sources de protéines (protéines végétales, fermentation de précision, aliments cellulaires, algues, insectes) ; une revalorisation de l'alimentation par le consommateur ; une meilleure répartition de la valeur.

Par ailleurs, de nouvelles technologies (dans les domaines de la génétique, des biotechnologies, etc) naissent afin d'améliorer la productivité, tout en diminuant les effets délétères.

L'éducation des consommateurs vers le classique « moins mais mieux » contribuera à la valorisation des denrées d'origine animale (limitation du gaspillage individuel : « Ne jetons pas les animaux à la poubelle »), à la diminution de la consommation de viande (1/3

des français consomment trop de viande par rapport aux objectifs santé du Programme National Nutrition Santé), à la valorisation du marché national (moindre qualité des produits importés expliquant leur coût réduit).

L'information claire du consommateur passe par la clarification des labels, l'étiquetage du mode d'élevage, de transport, d'abattage, l'application de l'obligation de la mention de l'origine des viandes en restauration commerciale (seul 15 % de la restauration commerciale affiche l'origine de la viande de poulet).

Une meilleure régulation de l'environnement alimentaire permettrait d'agir sur le choix du consommateur et notamment de diminuer la tendance générationnelle à l'augmentation de la consommation de viande dite ingédientaire (viande à bas coût et de qualité moindre sous forme hachée dans les pizzas, certains sandwichs, etc).

Le consommateur doit certes accepter de remettre de la valeur dans la nourriture. L'État doit peut-être revoir la répartition des aides mais tous les acteurs doivent être concernés. Certains secteurs

prosperent et conservent une activité économique rentable alors que d'autres acteurs gagnent mal leur vie et à plus de 80% grâce à des subventions (éleveurs laitiers notamment). Il y a un

« Diminuer l'impact environnemental, améliorer la condition des animaux tout en assurant des revenus décents à tous les acteurs de la filière »

déséquilibre qu'il faut comprendre.

La transition de l'élevage ne peut aboutir que dans le cadre d'une approche globale empreinte de mesure et s'inscrivant dans une politique agroalimentaire. Il est nécessaire de commencer par définir un cap, d'obtenir des données fiables de toute la filière économique, de responsabiliser tous les acteurs. Ce modèle d'élevage, attentionné et raisonnable, pourrait servir de guide au sein de l'UE car la France ne peut avancer seule face à la pression de pays tiers dont la production n'est pas contrainte. ●



SOUTENONS UN ÉLEVAGE ÉCOLOGIQUEMENT COMPATIBLE

Benoît BITEAU

- ▶ Député Écologiste de Charente-Maritime,
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Paysan agronome bio
- ▶ Président du Conservatoire des Ressources Génétiques du Centre Ouest Atlantique
- ▶ Vice-président du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine



Le fol engrenage du productivisme agricole nous amène au bord du gouffre climatique. L'agriculture représente un cinquième des émissions de gaz à effet de serre françaises et les trois quarts de ces émissions proviennent de l'élevage (près de 75 millions de bovins). La menace existentielle du changement climatique nous oblige à affronter frontalement une question complexe : comment réduire le nombre de vaches élevées en Europe ?

Comment répartir cet effort entre les différents pays de l'UE ?

Cette question ne doit pas rester tabou. Il s'agit d'un levier majeur de notre survie collective. La décroissance, tant décriée par les adversaires de l'écologie politique, est déjà en marche. Sur les 5 dernières années, le cheptel européen a diminué de 4% soit plus de 3 millions de bovins en moins. En France la dynamique est la même avec une diminution de 8,5 % (plus d'1,5 millions de bovins). Cette décroissance imposée de manière anarchique a des conséquences sociales et économiques dramatiques. Elle ne s'accompagne pas d'une réduction proportionnelle des émissions de gaz à effet de serre. Ne pas affronter la réalité en se cachant derrière la défense corporatiste des agriculteurs est d'une lâcheté incroyable. Cette pseudo-neutralité bénéficie aux plus forts, à celles et ceux qui sont déjà les gagnants du système : ainsi, en 40 ans, les trois quarts des fermes d'élevage bovines françaises ont disparu. Les éleveurs font partie des agriculteurs les plus endettés et les moins bien rémunérés. Cette hécatombe est le résultat de choix opérés par les responsables politiques agricoles qui se sont succédés à la tête de l'État et dans les instances agricoles.

Compétitivité, balance commerciale, marché mondial, ces mantras répétés jusqu'à la nausée nous conduisent dans le mur. Et pourtant, ce sont bien les mêmes, ceux-là mêmes qui ont poussé les agriculteurs dans l'extrême mondialisation, qui viennent nous parler la bouche en cœur de souveraineté alimentaire. Pendant ce temps, pour d'autres, les soirées à penser aux factures à payer sont bien longues ; quand bien même ce sont souvent eux les plus vertueux ! Ce sont eux dont les élevages en zone de montagnes, sur les zones humides, entretiennent les prairies, ces espaces remarquables, riches en biodiversité et séquestrateurs de gaz à effet de serre. Cet élevage extensif qui doit servir de fondation à l'élevage du futur.

Le pire n'est pas une fatalité. A la place du laisser-faire imposé par les marchés, optons pour une organisation réfléchie et concertée. Retrouver un élevage en adéquation avec les capacités de la terre et de la Terre, recréer le lien territorial entre l'élevage et les cultures végétales, sortir de nos dépendances à l'importation de soja issu de la déforestation, réduire la consommation de produits laitiers et carnés, assurer la rémunération des éleveur.ses. Les pistes sont nombreuses. Dans les années 1980, l'Union européenne a réduit sa production laitière en organisant les quotas laitiers.

Cet encadrement de la production et cette baisse organisée a été efficace pour faire disparaître les montagnes de lait en poudre et de beurre. Un système similaire peut être imaginé pour réduire le nombre de ruminants qui peuvent être élevés dans l'UE en répartissant l'effort équitablement entre les différents pays et entre les producteurs.

« des solutions existent, elles sont mises en place par des paysan.nes pionnier.es depuis des décennies »

Face à ces problèmes complexes, seule l'intelligence collective rassemblée autour de constats clairs peut amener des solutions pertinentes. Nous appelons à l'organisation d'Etats Généraux européens de l'Élevage car nous ne pouvons pas attendre 2027 et la prochaine réforme de PAC. Des solutions existent, elles sont mises en place par des paysan.nes pionnier.es depuis des décennies. Il faut maintenant les faire connaître et orienter les politiques pour qu'elles fassent système. Si nous sortons de la politique de l'autruche, une bifurcation juste et solidaire pour notre agriculture est possible et nous serons toujours aux côtés des paysan.nes pour la conduire. ●



Rejoignez

Un collectif
dédié à
« l'éducation à
l'alimentation »

L'École de
l'Alimentation

+ Si vous pensez **qu'il est urgent d'agir** et
d'éduquer nos enfants à mieux manger

+ Afin de **valoriser les acteurs qui
travaillent sur ce sujet et leurs initiatives**



SCANNEZ-MOI
POUR REJOINDRE LE COLLECTIF ET
RECEVOIR NOTRE LETTRE D'INFORMATION !



LA MÉCANISATION AGRICOLE DOIT REDEVENIR UN ENJEU POLITIQUE

Matthieu GOEHRY

► Président de la Fédération Nationale des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCuma)



La dernière crise agricole a fait l'impasse sur le sujet des coûts de production, pourtant bien au cœur des enjeux de compétitivité mais également de transition des exploitations agricoles. Les charges de mécanisation pèsent à elles seules 18 milliards d'euros sur les 400 000 exploitations agricoles de France. Les aides aux investissements en lien avec la relance ou la planification écologique, ou encore la fiscalité de la machine, favorisent le suréquipement individuel. Le chantier avorté de la décarbonation des agroéquipements ouvert à Bercy il y a quelques mois, avec le seul enjeu de l'électrification du parc de machines agricoles, aura fini de nous convaincre qu'il y a urgence à se donner un cap politique pour la mécanisation agricole.

Derrière la machine, il y a la vision de l'agriculture que nous voulons

En 2023, la Cour des Comptes publiait un rapport sur l'installation en agriculture et pointait la problématique des dispositifs d'aide et d'une fiscalité nuisant à la transmissibilité des exploitations agricoles. Une stratégie de mécanisation non optimisée renchérit les reprises d'exploitation et des installations. Si l'objectif du projet de loi d'orientation agricole restait de maintenir 400 000 fermes, comme cela était le cas lors des débats sur ce texte, il ne faut pas occulter la stratégie mécanisation qui va avec. Travailler mieux ses charges de mécanisation permettrait d'économiser jusqu'à 15 000 euros par an et par exploitation d'après les données FNCuma. Alors que les politiques publiques ont favorisé, dans un autre secteur, le covoiturage, aujourd'hui seulement 10 % du parc de machines agricoles est mutualisé.

Plan de relance, guichets de la planification écologique, ces aides aux investissements matériels de plus en plus technologiques nécessitent plus d'accompagnement humain. L'expérience des coopératives d'utilisation de matériels agricoles démontrent ce lien étroit entre changement des pratiques, innovations, et accompagnement. Le déficit de conseil indépendant dans le machinisme agricole a été pointé du doigt en 2021 par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) dans un rapport consacré aux charges de mécanisation. Sur le terrain, il y a 1 conseiller indépendant pour 25 vendeurs de machines agricoles. Nous constatons aussi un enjeu autour de l'usage, avec des machines souvent

standardisées qui ne sont pas assez pensées pour les agricultrices, qui bricolent les adaptations nécessaires pour les utiliser, avec l'enjeu de sécurité au travail en filigrane.

Enfin, pour reprendre une des conclusions d'un récent rapport de la Fondation Jean Jaurès, *"si le secteur aval de l'agriculture fait l'objet d'un débat public permanent, celui de l'agrofourniture est quasiment occulté"*. La machine doit réintégrer le débat public sur l'agriculture.

Un chantier pour les pouvoirs publics

Si la période politique est incertaine pour les chantiers de fond, l'intégration du volet machine aux différents enjeux agricoles est la première étape nécessaire. Il n'y a pas de décarbonation, d'agroécologie, de sécurité au travail, de compétitivité, de préservation des sols, sans considérer aussi la machine agricole.

« Il n'y a pas de décarbonation, d'agroécologie, de sécurité au travail, de compétitivité, de préservation des sols, sans considérer aussi la machine agricole »

A moyen terme, nous devons nous donner, acteurs publics et privés, un cap commun. Plusieurs propositions permettraient pour la FNCuma de remettre la machine sur le bon rail : en se fixant un objectif de 30 % de mutualisation du parc machine à 2050, en renforçant les outils de pilotage des politiques publiques sur le volet agro équipement, en remodelant la fiscalité des agroéquipements pour soutenir des pratiques plus vertueuses, ou encore en travaillant davantage sur le reconditionnement de matériels agricoles. A tous de s'en saisir. ●



L'ÉLEVAGE D'HERBIVORES EST INDISPENSABLE À L'AVENIR DE NOTRE AGRICULTURE, DE NOS SOLS, DE NOS TERRITOIRES ET DE NOTRE SOCIÉTÉ

Samuel BULOT

- Éleveur laitier en Côte d'Or
- Président de l'Institut de l'Élevage



L'élevage d'herbivores, un secteur qui compte

7 filières : bovins lait, bovins viande, ovins lait, ovins viande, caprins, veaux, équins
 40 % des exploitations agricoles françaises
 50 % des surfaces agricoles
 15 millions d'ha
 Dont 10 millions de prairies permanentes
 20,7 milliards d'€ de chiffre d'affaires
 3,2 milliards d'excédent commercial
 450 000 équivalents temps plein en élevage

Le modèle d'élevage herbivore français est ancré dans les territoires. Productif et efficient, il s'appuie majoritairement sur des exploitations à gouvernance familiale et à taille humaine. Il témoigne des relations millénaires entre les humains et les animaux. L'élevage d'herbivores et sa diversité de mode de production valorisent les sols et les ressources locales en associant prairies et cultures. Il offre sur les marchés une large gamme de produits animaux (viande, fromages, laine et peaux) de haute qualité nutritionnelle et sanitaire. Le maintien d'emplois qualifiés et de la vitalité économique des territoires ruraux est une conséquence positive de ces productions qui façonnent une mosaïque de paysages d'exception et contribuent à un environnement de haute qualité. Enfin, ce secteur d'activité est en progression continue, avec son réseau dynamique de recherche, innovation et conseil.

Et pourtant, ce modèle est aujourd'hui confronté à des enjeux existentiels.

Enjeux économiques et de souveraineté alimentaire, avec une consommation de produits animaux qui ne diminue quasiment pas alors que la production baisse, ouvrant la porte aux importations ; une dépendance aux protéines végétales et aux engrais importés ; des revenus insuffisants pour les élevages de ruminants qui subissent en outre les aléas du marché.

Enjeux de durabilité sociale, en raison de la charge de travail élevée et de l'astreinte quotidienne en élevage. L'attractivité des métiers de l'élevage pâtit

de l'image parfois dégradée de cette activité, des difficultés économiques et sociales des exploitations et des filières alors même que la situation démographique du secteur rend indispensable de nouvelles installations. En outre, le bien-être des animaux d'élevage et les relations entre humains et animaux sont des questions qui interrogent éleveurs et citoyens.

Enjeu climatique et environnemental : l'élevage est confronté à l'impérieuse nécessité de s'adapter aux bouleversements climatiques et sanitaires, tout en réduisant son empreinte environnementale, en participant au stockage de carbone dans les sols, à la préservation de la biodiversité et de la qualité des sols, à la gestion raisonnée des ressources (eau, énergie, air, etc). Les structures d'élevage sont fortement sollicitées pour répondre aux besoins accrus d'énergies renouvelables comme le photovoltaïque. L'équilibre entre production d'énergie et production alimentaire est un enjeu pour le secteur.

Chaque jour, nous, éleveurs, travaillons pour mieux maîtriser ces aspects et rester en phase avec nos concitoyens qui sont très attentifs aux conditions d'exercice de notre métier. Pour relever ces nombreux défis, il est impératif de renforcer les connaissances et les références disponibles, d'améliorer les compétences des acteurs et de mettre à disposition de chacun une information juste et équitable.

La profession agricole a su se doter d'un ensemble d'organisations et d'outils pour accompagner les acteurs des filières dans toutes les évolutions. L'Institut de l'Élevage que je préside depuis juin 2024 participe à ce dispositif, avec tous ses partenaires. Au carrefour de la recherche, du développement, du conseil, et de la formation, il fournit des réponses pertinentes et des solutions pratiques à ces problématiques, autour de 6 thématiques : produire de manière efficiente et durable ; permettre aux éleveurs d'améliorer leurs revenus ; prendre en compte les enjeux sociétaux ; optimiser le fonctionnement technique, économique et organisationnel des exploitations dans leur diversité ; contribuer à améliorer et gérer les populations animales de demain ; valoriser les ressources de l'élevage de précision et de la gestion des données.

Notre objectif est que les résultats de nos travaux aillent jusque dans les cours des fermes, en ne laissant personne de côté, pour que le métier d'éleveur reste l'un des plus beaux. ●



LA CONSTRUCTION ET L'AMEUBLEMENT EN BERNE, LE BRICOLAGE EN BONNE FORME



La crise immobilière frappe durement les acteurs de la construction. La conjoncture est d'autant plus dure que ceux-ci sont en majorité des microentreprises (MIC) ou des petites et moyennes entreprises (PME), employant 69 % des salariés dans le secteur, aussi bien dans le bâtiment que dans le génie civil, les travaux de construction spécialisés et la promotion immobilière. Entre juillet 2023 et juin 2024, 348 000 permis de construire ont été délivrés, soit 15 % de moins que durant les 12 mois précédents. Un recul qui s'explique notamment par le coût du foncier et des matières premières. La fédération française du bâtiment (FFB) attend des mesures telles que le rétablissement d'un prêt à taux zéro et la stabilisation de MaPrimeRenov. La construction fait aussi face au défi de se mettre aux normes environnementales.

Victime de ce contexte, le secteur de l'ameublement se porte lui aussi assez mal. Après avoir connu une forte croissance en 2021 (14 milliards de chiffre d'affaires), entre mai 2023 et mai 2024, l'activité a reculé de 6,9 %. Fin 2022, le site *Made.com* se déclarait en faillite. En novembre 2023, l'entreprise Habitat demandait son placement en redressement judiciaire. Quant à Maisons du monde, elle a vu son chiffre d'affaires diminuer. Ikea a su tirer son épingle du jeu en s'adaptant à la demande, par exemple par la reprise et la revente de produits d'occasion.

De leur côté, les enseignes de bricolage affichent une meilleure santé que celles de l'ameublement, malgré un ralentissement en 2023 : quatre géants (Leroy Merlin, Bricomarché, Castorama et Monsieur Bricolage se partagent 93 % du chiffre d'affaires total du secteur (qui compte 14 enseignes). Celui-ci s'élève à 24 milliards d'euros. Le jardinage, la toiture, l'isolation, l'assainissement, etc, sont autant de travaux que les Français effectuent de plus en plus eux-mêmes. Crise sanitaire, télétravail et augmentation des délais d'intervention par des professionnels obligent.

Mailys Khider

UNE AUTRE RÉNOVATION URBAINE EST POSSIBLE

François PIQUEMAL

- Député LFI-NFP de Haute-Garonne
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Pilote du rapport "Allô ANRU : 20 ans de rénovation urbaine en France"



L'année 2003 marquait le lancement de l'agence pour la rénovation urbaine (ANRU), sous la mandature de Jean-Louis Borloo. Ce projet ambitieux, lancé par celui qui était alors ministre délégué à la Ville, promettait alors un chantier massif pour remodeler les quartiers de la politique de la ville (QPV).

Les mots d'ordre étaient alors la « mixité » et la « réinsertion des quartiers dans la ville ». Pour cela, des moyens massifs furent mobilisés : pour le premier PNRU (Plan National de Rénovation Urbaine), rien de moins qu'un investissement de 48,4 milliards d'euros hors taxes. Ce plan a profondément impacté les habitants et leurs quartiers : on dénombre 164 400 logements démolis, 142 000 reconstruits, 408 500 réhabilités et 385 400 résidentialisés. Le premier programme de rénovation urbaine va durer jusqu'en 2014, laissant place au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Vingt ans plus tard, aucun bilan concret et chiffré n'a été fait sur les conséquences des politiques de l'ANRU sur les habitants et l'espace urbain, alors même qu'il a concerné 700 quartiers et 5 millions d'habitants.

Quid de l'évolution de la précarité dans ces quartiers ? Y a-t-il eu un impact concret sur la mixité sociale, l'accès au logement, la sécurité ?

Le rapport Allô ANRU expose ainsi les conclusions des démolitions entreprises par le concours de l'agence et dresse un compte-rendu complet et exhaustif. Nous avons pu nous rendre sur place, du quartier de l'Alma à Roubaix à Frais-Vallon à Marseille, en passant par Sevran ou encore Saint-Étienne. Au près de mes collègues députés des circonscriptions concernées ainsi qu'au contact des élus locaux, nous avons dressé un bilan mitigé de l'ANRU ; un plan de rénovation urbaine sans planification préalable, qui part forcément de la démolition, sans prendre en compte l'aspect écologique et souvent sans réelle consultation citoyenne.

À une problématique multifactorielle, à la fois du chômage de masse, de la crise sociale, écologique, du logement, de l'éloignement géographique, il n'a été opposé qu'une seule

dimension de la réponse attendue : la rénovation urbaine par le processus questionnable de la démolition-reconstruction.

L'ANRU entendait renforcer l'attractivité et améliorer la mixité sociale dans les QPV par la démolition-reconstruction, mais cette politique a été l'origine de nombreuses failles structurelles. La mixité sociale était cantonnée aux seuls quartiers populaires, alors même que 64 % des communes - notamment les plus riches - ne respectent pas la loi SRU.

De plus, la mise en place de ces démolitions massives s'est souvent faite sans concertation avec les habitants et les associations de quartiers. Elles ont entraîné de très nombreuses procédures de relogements, souvent dans des logements moins qualitatifs et plus onéreux. La gentrification causée par ces déplacements a causé la mise à distance des classes populaires plutôt que la mixité sociale. La structure du plan ANRU est une co-gestion de l'État avec les différents acteurs, bailleurs, les villes, les partenaires sociaux, la caisse des dépôts et consignations. Cette évolution a entraîné le passage d'une gestion des subventions où les enveloppes budgétaires sont construites par les ministères, à des appels à projet mettant en concurrence les villes entre elles. Cette agencification de l'État fait fi de la nécessité d'avoir une planification urbaine concernant la rénovation des espaces, afin de prendre en compte le défi écologique et la voix des habitants des quartiers concernés.

« Aucun bilan concret et chiffré n'a été fait sur les conséquences des politiques de l'ANRU »

Il est urgent d'arriver à une gestion de la rénovation urbaine par les besoins, en s'appuyant sur les comités de quartiers qui donnent voix au

chapitre aux premiers concernés, ainsi que sur le travail des associations et des experts.

Nous pensons qu'une autre rénovation urbaine est possible. Pour cela il faut passer d'une logique de démolitions massives telles que pratiquées par l'ANRU, à une volonté de rénovation et réhabilitation urbaine ambitieuse, à forte exigence sociale et écologique. En somme, faire de nos QPV les quartiers pilotes de la planification écologique. Associée à une vaste réimplantation des services publics, voici un moyen plus efficace de donner envie d'y vivre et donc d'y assurer de la mixité. ●



FAIRE ATTEINDRE L'OBJECTIF DU ZAN

Jean-Baptiste BLANC

- Sénateur LR de Vaucluse
- Vice-président de la commission des Finances
- Membre de la délégation sénatoriale à la prospective
- Membre du Conseil national de l'habitat
- Co rapporteur avec Hervé Maurey de la mission d'information sur les ZAN (Zero Artificialisation Nette)



Le ZAN est un acronyme peu séduisant. C'est le moins que l'on puisse dire. Cet objectif de « zéro artificialisation nette », vilipendé par certains, synonyme d'incompréhension pour beaucoup, est entré dans le vocabulaire de la gestion urbanistique de nos collectivités locales depuis déjà quatre ans. Introduit par la loi « climat et résilience » du 22 août 2021, ce ZAN est ambitieux. L'on ne peut le lui reprocher, étant donné la gravité des enjeux actuels de protection de notre environnement. Si l'objectif est le bon, la méthode employée doit être améliorée. À l'heure où l'on ne cesse d'opposer une « France d'en haut » et une supposée « France d'en bas », l'heure est venue de faire confiance aux territoires dans cette gestion des objectifs de réduction de l'artificialisation de nos sols.

L'objectif du ZAN en lui-même paraît pourtant simple : ne plus artificialiser de sols à l'horizon 2050, et diviser par deux l'artificialisation entre 2021 et 2031. Cela implique plus de densité dans l'aménagement du territoire et autant de renaturation que de construction (rejoignant par ailleurs là des objectifs tout autant vitaux de souveraineté agricole et alimentaire de notre pays). D'emblée, les objectifs ZAN fixés en 2021 avaient paru difficiles à mettre en œuvre. La cible était la bonne, mais le mécanisme d'action trop complexe. Avec ma collègue la sénatrice Valérie Létard, nous avons porté une loi, promulguée le 20 juillet 2023 pour apporter

un peu de souplesse dans celui-ci : délais supplémentaires pour intégrer les objectifs, instauration de conférences ZAN, forfait national de 12 500 hectares pour les projets d'envergure nationale ou européenne.

Mais le ZAN n'est aujourd'hui pas encore tout à fait digéré par un grand nombre de collectivités. Les territoires doivent être chefs de fil au niveau local, se chargeant de mettre en œuvre les objectifs globaux fixés par la loi. L'État, garant du respect de la maîtrise de l'artificialisation, doit donner plus de liberté aux collectivités

« Le ZAN n'est aujourd'hui pas encore tout à fait digéré par un grand nombre de collectivités »

locales. Ce n'est qu'en leur laissant la possibilité d'être forces de proposition et en leur donnant les moyens d'agir que les objectifs fixés par le ZAN pourront être atteints. Par ailleurs, il est aussi urgent de trouver des financements et de repenser la fiscalité pour ce dispositif (ce qui n'a pas été pensé par le précédent gouvernement), sans pour autant créer de nouveaux prélèvements, ou augmenter ceux existant déjà.

À l'heure où l'actualité politique peut donner le sentiment d'une désorganisation du travail parlementaire et de la capacité à agir collectivement, le Sénat a su maintenir le cap de l'amélioration continue des moyens mis en place par l'État pour préserver notre environnement. Cela s'est fait au travers de deux missions : l'une de contrôle relatif à la mise en application du ZAN et l'une d'information sur le financement du ZAN. Celles-ci rendront prochainement leurs conclusions. Ces premiers retours sur la mise en œuvre du ZAN devront être l'occasion de poursuivre la réflexion collective sur le sujet. Une proposition de loi est d'ores et déjà en cours de discussion. Il faudra travailler en commun, à l'Assemblée et au Sénat, pour progresser sur ce sujet. Ce travail en commun existe à l'échelle locale. A nous de nous montrer à la hauteur de l'enjeu et de parvenir à transformer le ZAN pour en faire un outil efficace, et adaptable aux réalités de chaque territoire pour protéger l'environnement de notre pays. ●



FACE À LA CRISE DU LOGEMENT, SE TOURNER VERS LE BÂTI EXISTANT

Danielle BRULEBOIS

- ▶ Députée Ensemble pour la République du Jura
- ▶ Membre de la mission d'information sur la rénovation thermique des bâtiments (qui a débuté en 2020)
- ▶ Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement des territoires
- ▶ Membre du Conseil national de l'industrie



La construction neuve traverse une importante crise avec des difficultés qui commencent à avoir de graves répercussions sur nos entreprises et sur l'emploi. Le nombre des permis de construire continue sa lente et inexorable dégringolade alors que la demande de logements est grandissante.

Il apparaît plus que jamais nécessaire de se tourner de manière plus importante vers le bâti existant, en faisant appel à la rénovation et à la réhabilitation.

Par ailleurs, la rénovation énergétique répond à un triple enjeu : lutte contre le changement climatique, reprise économique et recul de la précarité énergétique.

Depuis 7 ans, en tant que membre de la commission du développement durable et de l'aménagement des territoires, je me bats pour une écologie de terrain et de bon sens, pensée par et pour les territoires. Une transition écologique des solutions, fédératrice, qui répond aux problématiques de tous les citoyens.

Certes, le budget alloué à la rénovation énergétique n'a jamais été aussi important. MaPrimeRénov', la principale aide à la rénovation énergétique des logements en France pour les particuliers, a été un vrai succès avec 2 millions de logements rénovés.

Mais pour rester sur cette dynamique et ne pas décourager les particuliers et les professionnels du secteur, il faut que cessent le changement permanent des annonces, des aides et du calendrier ainsi que la complexité des normes, les lenteurs administratives, et le manque de moyens financiers et humains.

À de nombreuses reprises j'ai alerté le gouvernement sur cette problématique qui s'était amplifiée. En effet, depuis le 1er janvier 2024, MaPrimeRénov' devait être réservée aux propriétaires faisant une rénovation d'ampleur - donc avec plusieurs types de travaux - et conditionnée au changement du mode de chauffage. Conditionner une aide à l'isolation du logement par un premier acte qui consiste en l'installation d'un chauffage décarboné et plus spécifiquement une pompe à chaleur (PAC) pose problème. En effet, de nombreux logements, en zone rurale, ne peuvent être équipés de PAC. Par ailleurs, cette mesure aurait obligé au remplacement de toutes les chaudières, y compris celles installées depuis moins de 15 ans, pour pouvoir obtenir des aides afin d'isoler sa toiture ou ses murs, ce qui pose la question du reste à charge trop important pour la plupart des ménages.

Il fallait aussi que les travaux soient réalisés par des artisans

certifiés RGE (Reconnu garant de l'environnement) parfois introuvables dans certaines régions. Et il y avait obligation de fournir un DPE (un diagnostic de performance énergétique) avant la réalisation des travaux ce qui de fait venait à exclure les « mono-gestes. » Pourtant, mieux vaut un mono-geste que pas de rénovation du tout !

Quand on habite une ancienne maison dans le Jura, changer seulement ses portes et ses fenêtres qui joignent mal est déjà un gain majeur de confort et d'énergie !

Ces difficultés ont été relayées avec efficacité par les fédérations et les acteurs du BTP qui ont été entendus par l'ancien ministre du logement Guillaume Kasbarian, avec les simplifications suivantes :



-Une simplification des conditions d'accès au dispositif avec la possibilité jusqu'au 31 décembre 2024 pour les propriétaires de bénéficier de MaPrimeRénov' pour des travaux d'isolation sans devoir impérativement changer leur mode de chauffage

-les demandeurs de l'aide ne seront plus tenus de fournir un DPE avant la réalisation de travaux en mono-gestes

-les propriétaires de maisons passoires thermiques (classées F ou G du DPE) auront désormais jusqu'à la fin de l'année pour bénéficier de primes mono-gestes

-une accélération des agréments des Accompagnateur Rénov avec l'homologation de 600 structures supplémentaires

-un accès simplifié au RGE pour les entreprises avec l'instauration d'un dispositif de validation des acquis par l'expérience et le doublement de la durée de la qualification de quatre à huit ans.

Ces mesures sont déterminantes pour la réussite de la rénovation énergétique

mais elles doivent s'inscrire dans la durée.

Plus globalement, je suis attachée à l'examen du « projet de loi de simplification » auquel j'ai travaillé avec les professionnels du Jura avant la dissolution de l'Assemblée nationale et qui entend assouplir les règles et les procédures au profit des employeurs ceux, en particulier, qui dirigent une très petite entreprise. C'est une étape décisive car il est urgent de rompre avec l'inflation normative et la complexité des procédures qui mettent en difficulté nos acteurs économiques.

Enfin, le « Fonds vert » représentant 2 milliards l'an passé, est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires en finançant les projets présentés par les collectivités territoriales.

Mais nous devons encore aller plus loin tant il reste à faire. Il faut un véritable plan Marshall pour le logement comme pour les bâtiments publics accueillant les scolaires, les personnes âgées et les hôpitaux. ●

LE BRICOLAGE EST SAIN, VERTUEUX ; COMME LA FAST FASHION, L'AMEUBLEMENT JETABLE EST UNE CATASTROPHE ENVIRONNEMENTALE

Gérard LESEUL

- ▶ Député Socialistes et App. de la Seine-Maritime
- ▶ Vice-président de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Coprésident du groupe d'études Économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises
- ▶ Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques



nécessaire de soutenir la mise en place d'une filière dédiée dans la réparation et le recyclage de l'ameublement. Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire du type « ressourceries » sont actrices sur ce sujet depuis de nombreuses années. Il est essentiel de les soutenir pour qu'elles puissent se développer.

C'est par une amélioration de la qualité, par un encouragement à la réparation, par le réemploi et en dernier recours par le recyclage, que nous améliorerons le bilan environnemental du secteur de l'ameublement.

Par ailleurs, avec le réemploi et le recyclage d'un meuble ou d'un objet de décoration, il est important d'encourager à la réparation. Le bonus réparation, mis en place pour certains produits, pourrait trouver ici toute sa pertinence. Notre objectif collectif doit être d'accompagner de la mise en place d'une offre de réparation mais aussi de formation à la réparation pour créer une culture du bricolage.

Les associations Zero Waste France, le Réseau national des ressourceries et recycleries et Les Amis de la Terre dénoncent une nouvelle tendance de l'ameublement et de la décoration jetable.

Comme l'habillement, le monde de l'ameublement et de la décoration est en train de devenir un nouveau marché du jetable grâce à une stratégie commerciale agressive et une baisse constante de la qualité.

La baisse de qualité et la délocalisation de la production dans des pays aux normes sociales et environnementales moins exigeantes que dans notre pays permettent aux distributeurs de baisser les prix et d'encourager au remplacement régulier de son mobilier.

Cette révolution à bas bruit est socialement et environnementalement préoccupante. En effet, la consommation des matières premières comme le bois explose pour produire ces meubles jetables.

Pis, la faible durabilité, la qualité de ces meubles, et leurs matières composites rendent quasiment impossibles le réemploi et le recyclage. À juste raison, le secteur des recycleries alerte sur une mise en danger de leur modèle par cette mode du jetable. Là où le buffet hérité d'un aïeul pouvait être poncé et repeint, ces nouveaux meubles ne sont ni réparables ni customisables. Cassés ou passés de mode, ils sont voués à la destruction, ce qui est un non-sens environnemental.

Face à cette révolution du « tout jetable », il est urgent de mettre en place une réglementation ambitieuse pour encadrer la production de ces objets et pour assurer un niveau de qualité minimum qui pourra permettre un cycle de vie plus durable, plus favorable économiquement pour le consommateur et plus respectueux de l'environnement avec une gestion pertinente de la ressource.

En parallèle de cet encadrement, il apparaît

En ce sens, le bricolage s'inscrit souvent dans une logique de modération et de sobriété, à rebours des injonctions à dépenser

« Le travail manuel nous ancre dans le concret et le bricolage dans la sobriété »

toujours plus. Recyclage, récupération, rénovation permettent de donner une seconde vie à ce qui semblait inutile ou inutilisable.

De nouvelles communautés de

bricoleurs, plus jeunes et plus urbains, se constituent sur les réseaux sociaux et dans de nombreuses villes et bourgs. Des ateliers pour apprendre les rudiments de la menuiserie, de la soudure, ou de la réparation vélo, émergent un peu partout.

A l'envers de nos existences phagocytées par le numérique et les écrans, le travail manuel nous ancre dans le concret et le bricolage dans la sobriété. ●



FINANÇONS 100 % DES TRAVAUX PERMETTANT DE DIMINUER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS !

Gabriel AMARD

- ▶ Député LFI-NFP du Rhône
- ▶ Secrétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Membre de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation



A quoi bon sonner l'alarme sur l'urgence climatique si les pouvoirs publics n'en prennent aucunement compte dans leurs politiques publiques ?

Depuis la publication du rapport Meadows en 1972 et des multiples rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988 sous l'égide des Nations Unies, l'ensemble des décideurs politiques et économiques savent que notre mode de production économique et nos modes de vies sont insoutenables pour la planète et le vivant.

Pourtant, aucun changement écologiste d'ampleur n'a eu lieu. Les énergies fossiles continuent d'être extraites partout à travers le monde, Total poursuit ses projets en Tanzanie et en Ouganda et la dernière conférence de l'ONU sur le climat (COP 28) a été organisée aux Emirats arabes unis... principale pétromonarchie derrière l'Arabie Saoudite.

Aussi, un changement politique majeur et structurel est nécessaire afin de limiter les conséquences désastreuses d'un changement climatique irréversible.

C'est aussi dans un contexte d'augmentation constante des factures d'énergie pour les citoyen.ne.s et les collectivités territoriales, que le groupe parlementaire de la France insoumise, auquel j'appartiens, défend une proposition ambitieuse pour la rénovation énergétique des bâtiments, surfaces commerciales, bureaux, logements individuels et collectifs du parc privé. La mauvaise isolation des bâtiments induit une consommation accrue - et inutile - d'énergie autant lors des périodes de chauffe en hiver, que lors des températures élevées en été. Il en résulte des charges financières inutiles, mais surtout, des émissions de gaz à effet de serre et une contribution au réchauffement climatique accompagnée par l'émission de particules fines. En France, on dénombre plus de vingt-cinq millions de bâtiments qualifiés de passoires thermiques. La rénovation de ces bâtiments doit constituer l'une des priorités des pouvoirs publics, d'autant plus que les dispositifs existants sont largement insuffisants.

Le système de subventions prévu par Ma Prime Rénov' n'a ainsi permis de réaliser que 71 600 rénovations en 2023 comme le montre

le rapport parlementaire sur la rénovation énergétique des bâtiments de Mesdames les députées Laernoës et Meynier-Millefert.

Les 25 millions de bâtiments représentent un marché de 1 000 milliards d'euros. Or, face à ces montants, le mécanisme de la subvention et du reste à charge qui en résulte ne permet pas de mises en chantier suffisantes à l'échelle de l'urgence climatique. C'est pourquoi, nous avons déposé - et nous la déposerons à nouveau -, une proposition de loi visant à financer 100% des travaux permettant de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments.

Cette dernière consiste à permettre une intervention massive de l'Etat par des prêts aux propriétaires couvrant la totalité des travaux d'isolation ou d'installation d'un système de chauffage solaire thermique sur demande simple, sans conditions de ressources, afin

« Le système de subventions prévu par Ma Prime Rénov' n'a ainsi permis de réaliser que 71 600 rénovations en 2023 »

de répondre dans les meilleurs délais aux urgences climatiques. L'équilibre budgétaire des prêts accordés par un fonds dédié est assuré par une inscription notariale au registre des hypothèques sur les biens bénéficiant des aides de l'Etat. Un "Fonds pour la diminution de la consommation d'énergie des bâtiments" sera créé sous la forme d'un établissement public administratif national. Le remboursement du prêt est lui opéré dès la première mutation, ou au plus tard trente ans après l'achèvement des travaux. Financer la rénovation énergétique remplira le carnet de commande des entreprises du secteur et enclenchera un cercle économique vertueux.

Sans une action publique forte comme celle-ci, l'isolation des bâtiments n'évoluera pas suffisamment rapidement. Nous devons prendre les questions climatiques à bras le corps ! ●



LOGEMENT : RECONSTRUIRE UNE POLITIQUE À LA HAUTEUR DES ATTENTES DES FRANÇAIS

Lauriane JOSENDE

- Sénatrice LR des Pyrénées-Orientales
- Membre de la commission des Lois
- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



Le logement est un bien essentiel. Premier symbole d'une vie réussie pour l'écrasante majorité des Français, il est aussi l'enjeu économique le plus impactant sur la vie de nos concitoyens.

Pourtant, la situation est alarmante. La production de logements neufs est à son plus bas niveau depuis 1995.

Les prix de l'immobilier et du foncier augmentent fortement, réduisant les perspectives d'accès à la propriété et verrouillant le parcours résidentiel pour une part croissante de la population. Par ailleurs, quatre millions de personnes sont encore en situation de mal-logement en 2023.

Les acteurs économiques du bâtiment et de la construction sont inquiets, manquent de visibilité et attendent des pouvoirs publics une réponse à la crise actuelle. Ceci est précisément ce qui a motivé l'organisation d'un débat, auquel j'ai participé en tant que parlementaire, sur le thème : « Quel avenir pour la construction ? ».

Ce débat s'est tenu le 6 septembre courant, lors de l'édition 2024 du salon Soli'bat, organisé par la FFBTP66. Il a réuni de nombreux décideurs de mon département des Pyrénées-Orientales.

J'y ai affirmé ma position sur le sujet, qui est celle du Sénat depuis plusieurs années. Notre pays a besoin d'une véritable politique du logement, complète, concertée et ambitieuse, car les décisions, prises jusqu'à présent, l'ont été sans aucune vision globale et stratégique, ni aucune prise en considération des réalités territoriales.

D'une part, le volume de surfaces constructibles a été trop fortement réduit avec l'application du dispositif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). D'autre part, la construction neuve a été excessivement réglementée. Les obligations concernant les compensations environnementales, les risques d'inondations, les nouvelles exigences liées aux espèces protégées et les normes énergétiques, sont autant d'exemples de freins qui pèsent lourdement sur l'activité.

Bien entendu, il faut encourager, partout où cela est possible, la rénovation du bâti existant avant de

construire du neuf. Cependant, la rénovation a, elle aussi, fait l'objet d'un amoncellement de réglementations aux effets pervers et délétères. La mise en place, en décembre 2023, des « Accompagnateurs Rénov' », dont seulement un tiers des effectifs nécessaires ont été recrutés dans les temps requis, illustre bien ce problème en paralysant de nombreux chantiers.

Ces décisions, souvent contradictoires, ont entraîné de nombreuses entreprises dans des situations kafkaïennes, les empêchant de s'inscrire dans un modèle économique stable.

Dans ce contexte difficile, le Sénat a tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises. En tant que législateurs, nous savons qu'il faut redonner de la liberté aux acteurs du bâtiment, aux élus locaux, et à nos concitoyens en matière de logement. Nous avons ainsi concentré nos derniers travaux sur les priorités que sont l'offre de logements, l'application du ZAN, l'attribution des logements sociaux ou les dispositifs financiers incitatifs qui ont été progressivement supprimés (PTZ, Pinel, etc.).

Les propositions du Sénat sont nombreuses pour remédier à la crise, mais des mesures urgentes s'imposent. Le ZAN doit être assoupli pour mieux s'articuler avec nos objectifs de production de logements, notamment en termes de calendrier. La Loi SRU doit

être revue pour permettre de réelles dérogations selon les territoires.

Ces préconisations, pour être efficaces, devront cependant s'intégrer dans une politique du Logement globale, n'incluant pas seulement le volet législatif.

Ainsi, nous appelons de nos vœux une politique de rupture. En ce sens, la nomination de

Michel Barnier à Matignon permettra, je l'espère, une plus grande synergie entre le Parlement et le Gouvernement pour éviter un désastre social, économique et politique. ●

« Les acteurs économiques du bâtiment et de la construction sont inquiets, manquent de visibilité et attendent des pouvoirs publics une réponse à la crise actuelle »



**AVEC
LE MEDEF,
VOUS N'ÊTES
JAMAIS
SEUL**

MEDEF.COM

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**



LE FÉTICHISME DU QUOTA SRU, FREIN À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Sylvain BERRIOS

- Député App. Horizons et Indépendants du Val-de-Marne
- Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



De puis son adoption le 13 décembre 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU) a fait couler beaucoup d'encre. Fer de lance d'une politique du logement ambitieuse, la loi SRU avait deux objectifs clairement affichés : recréer un équilibre social grâce à la mixité sociale et à une politique de peuplement dynamique, puis répondre à la pénurie de logements sociaux. Pour garantir l'effectivité de la loi, le législateur a introduit dans la loi deux éléments majeurs : l'obligation pour les communes d'atteindre le quota de 20% (ensuite porté à 25%) de logements sociaux, ainsi que des sanctions importantes prévues au titre de l'article 55 de la loi pour les communes ne respectant pas ce quota. **Près d'un quart de siècle après le vote de la loi, le résultat est très loin des attentes initiales.**

Si la loi SRU a permis la prise de conscience de la nécessité de prendre le problème du logement à bras le corps, il s'agit de la seule avancée notable. Selon les chiffres de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), jamais le nombre de ménages en attente d'un logement social n'a été aussi élevé, jusqu'à atteindre 2,7 millions. Ce chiffre témoigne à lui seul de l'échec flagrant des politiques du logement successives qui se sont appuyées exclusivement sur l'application puis le durcissement de la loi SRU.

En réduisant l'action publique en matière de logement à la sanction d'une poignée de communes, par ailleurs moins récalcitrantes que prisonnières du fétichisme idéologique du quota qui s'est emparé de toutes les administrations intervenantes dans le domaine du logement et spécifiquement du logement social, les gouvernements successifs ont en réalité organisé leur propre impuissance.

Les communes carencées ont été découragées par des sanctions excessives, aveugles et injustes.

Excessives, car supprimer aux communes le droit de préemption et la délivrance des permis de construire tout en les taxant violemment conduit les maires à poser le stylo et à attendre que l'État fasse le travail. Or, non seulement l'État a démontré son incapacité à atteindre les objectifs, mais également son incompétence à instruire efficacement les autorisations d'urbanisme.

Aveugles, car les sanctions SRU sont prononcées au regard de l'histoire politique et urbaine des villes et non à l'aune de la trajectoire de production annuelle. Ainsi, des maires ayant signé un contrat de mixité sociale avec l'État et permis sur leur commune la réalisation sans précédent de logements sociaux sont sanctionnés sans discernement par la grâce d'un processus absurde et idéologique.

« Près d'un quart de siècle après le vote de la loi, le résultat est très loin des attentes initiales »

Injustes, enfin, parce que selon les régions, les départements et les agglomérations politiques du moment, les sanctions ne sont pas les mêmes. La Cour des comptes elle-même a relevé que les conséquences de la carence en logement social au titre de l'article 55 de la loi SRU n'étaient pas identiques selon que la commune se trouvait dans la Métropole de Nice ou dans la Métropole du Grand Paris.

C'est ainsi que l'ambitieuse politique du logement s'est réduite à l'application radicale et idéologique des sanctions prévues à l'article 55 de la loi SRU pour une poignée de communes, en réalité moins récalcitrantes au logement social qu'enfermées dans le fétichisme idéologique du quota.

Face à une crise du logement qui semble n'en plus finir et pour relancer un secteur de la construction en berne, **il est temps d'envisager une approche plus incitative en mettant fin au fétichisme du quota** des 25% de logements sociaux sur le stock de logements existants pour **le remplacer par un objectif de 25 % de logements sociaux sur le flux de logements produits**, quitte d'ailleurs à porter cet objectif à 30 % pour les villes dites « carencées ». ●



A L'AVENIR, LES FORÊTS POURRONT-ELLE ASSURER LA PRODUCTION DE BOIS DE QUALITÉ DESTINÉS À LA CONSTRUCTION ET À L'AMEUBLEMENT ?

Sophie PANONACLE

- Députée Ensemble pour la République de la Gironde
- Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



Nos forêts souffrent des effets du changement climatique : sécheresse, incendie et attaque de parasites. Conséquemment, leur mauvaise santé doit inquiéter l'ensemble de la filière forêt-bois. En effet, à terme, la production d'un bois de qualité destiné à la construction et à l'ameublement pourrait être menacée.

Depuis la publication de mon rapport d'information, à l'Assemblée nationale, sur « l'adaptation au changement climatique de la politique forestière », les ministères en charge de la transition écologique et énergétique ont fait état à l'occasion de la publication d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre, d'une situation préoccupante des terres et forêts.

En effet, en 2021, la forêt française hexagonale a absorbé deux fois moins de CO₂ en dix ans. La plus récente étude de l'IGN et de l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-Construction confirme la chute vertigineuse de la séquestration du CO₂ par nos forêts.

Entendre l'appel de la forêt

La mortalité des arbres a explosé de 80 % en 10 ans. Nul ne peut contester que le stress hydrique subi par les peuplements d'arbres, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, est à l'origine de la profusion des bioagresseurs.

Aussi, pourquoi parler pudiquement d'une tempête silencieuse alors qu'il s'agit d'une catastrophe écologique et économique de grande ampleur. Au contraire, il faut faire un maximum de bruit pour réveiller les consciences.

Nous ne pouvons pas rester sourd à l'appel de la forêt. Il est urgent de proposer de nouveaux dispositifs législatifs en concertation avec les acteurs publics et privés. Il faut adapter différentes dispositions inscrites dans les codes régissant la politique forestière. Depuis des siècles, la forêt française est gérée de manière à assurer un équilibre entre la ressource de bois disponible et le prélèvement qui en est fait, à des

fins économiques, tout en garantissant la multifonctionnalité d'un espace assigné à remplir des missions écologiques, économiques et sociales. Aujourd'hui, cette multifonctionnalité est en danger.

Adapter la politique forestière

L'adaptation de la politique forestière au changement climatique passe par plusieurs priorités : le diagnostic et la protection des sols, la surveillance des réserves hydriques, l'encadrement explicite des coupes rases et des coupes de régénération, l'interdiction du dessouchage, l'identification des propriétaires de petites parcelles, la structuration de la filière forêt bois et l'attractivité de ses métiers.

Ces premières orientations constituent l'architecture de mon travail législatif qui tient compte des situations spécifiques à chaque massif forestier et prône le concept de forêt mosaïque.

Un équilibre doit s'installer entre les impératifs écologiques et la production de bois d'œuvre dont notre pays a impérativement besoin pour apporter une réponse durable aux enjeux climatiques et relever le défi d'une économie de la construction et de l'ameublement décarbonée.

La proposition de loi « portant modification de la politique forestière pour répondre aux enjeux d'adaptation des forêts au changement climatique » que j'ai déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale défend ce principe qui est, aujourd'hui, largement partagé.

« Relever le défi d'une économie de la construction et de l'ameublement décarbonée »

Je crois aux vertus de l'action législative au service de l'élaboration de la politique forestière. Je pense que son évolution, aux fins de répondre à l'adaptation de nos forêts

au changement climatique, doit venir en discussion au parlement.

En effet, les plans de renouvellement forestier, la gestion de la forêt en termes de prélèvements et d'usage du bois et sa planification écologique, méritent d'être débattus par la représentation nationale. ●



LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique



Pour savoir **QUI EST QUI**
et **QUI FAIT QUOI**
en France en 2024

18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

REV24

Je commande Le Trombinoscope 2024/2025 (parution en automne 2024) :

- ☐ le lot Tome I + Tome II au prix de 690 €^{HT} soit 727,95 €^{TTC}
 - ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 890 €^{HT} soit 938,95 €^{TTC}
 - ☐ le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site trombinoscope.com au prix de 1750 €^{HT} soit 1970,95 €^{TTC}
- TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port offert.

☐ M. ☐ Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA :

- ☐ Chèque ☐ Mandat
- ☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com
- ☐ Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

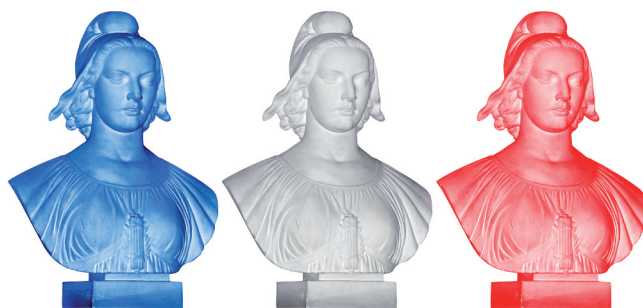
Date et Signature

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE
Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

BON DE COMMANDE

MISSENTIONS NOTIONS ET



Sommaire

- 41** Présidence de la République, Gouvernement
- 52** Parlement, AAI
- 53** Collectivité d'Outre-mer, Conseil régional, Conseils départementaux
- 54** Intercommunalités
- 56** Communes
- 57** Préfectures
- 61** Santé
- 62** Affaires publiques
- 64** Autres mouvements



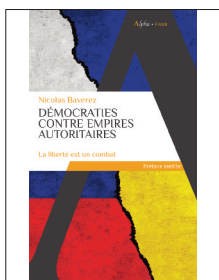
Bertrand BADIE, Dominique VIDAL (Ss dir.)
« Le monde d'après, la revanche du Sud global »

Les relations internationales semblent parfois soumises à un cycle éternel, où l'on voit ressurgir des concepts et des termes familiers. Dans les moments de tumulte, il est tentant de réduire l'inédit à une simple répétition de l'histoire passée. Pourtant, cette illusion de répétition peut nous égarer et nous tromper. Référence devenue incontournable du champ des relations internationales, *Le Monde d'après* vise à dénoncer ces raccourcis faciles et à débusquer ce qui est vraiment nouveau, afin de mieux nous y adapter et d'y répondre avec efficacité. En 2024, *Le Monde d'après* explore le concept jadis appelé le « Tiers-monde », désormais connu sous le nom de « Sud global ». Ce changement de terminologie ne traduit pas seulement une évolution linguistique, mais aussi une transformation profonde dans notre compréhension du monde, marquée par une ligne de fracture entre l'Occident, dont la primauté est contestée, et les pays du Sud. Bien qu'utilisé depuis plus de cinquante ans, ce terme reste sujet à débat et à contestation. L'objectif de cette nouvelle édition est d'analyser ces incertitudes et de clarifier les enjeux liés à son utilisation, afin de déterminer dans quelle mesure il peut être employé de manière pertinente et efficace dans le discours politique contemporain. ●



Marie-Béatrice BAUDET, David GAILLARDON
« Le Salon vert. A l'Élysée, au cœur du pouvoir »
 Éditions Grasset et Fasquelle

Situé au premier étage de l'Élysée juste à côté du bureau du Président de la République, le Salon vert est l'antichambre du pouvoir. C'est dans cette pièce que, tour à tour, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron, entourés de leurs proches conseillers, ont décidé du futur économique, social et international de la France. Beaucoup d'arbitrages y ont été rendus : âge du départ à la retraite, vente de notre fleuron industriel Alstom, engagement des troupes françaises au Sahel, réplique aux attentats terroristes... La vie privée hante aussi ces lieux, où deux présidents se sont mariés et la dépouille d'un autre a été exposée. Dans ce magnifique bureau inconnu du grand public, l'Histoire s'écrit au quotidien. Tout y est signe, à commencer par la couleur verte de ses boiseries Louis XV qui évoque à la fois l'espérance, l'argent et l'autorité. Chaque objet dit aussi quelque chose de ce lieu stratégique: ainsi de la pendule placée sur la cheminée ou de la nouvelle table de réunion trônant au centre du décor. Mêlant recherches historiques et confidences de responsables politiques et de haut-fonctionnaires, Marie-Béatrice Baudet et David Gaillardon nous font pénétrer dans les coulisses de ce foyer de la République. Les murs du Salon vert nous livrent leurs secrets. ●



Nicolas BAVERZ
« Démocraties contre empires autoritaires : la liberté est un combat »,
 Alpha / Humensis

L'invasion de l'Ukraine par la Russie marque l'engagement d'une grande confrontation entre les empires autoritaires et les démocraties, prises elles-mêmes en étau entre les autocrates et les populistes. La guerre, ouverte ou hybride, effectue donc un retour en force, et elle est là pour durer. Depuis l'effondrement du bloc soviétique, les citoyens des démocraties pensaient que leur sécurité et leur avenir étaient garantis. Les nations autoritaires restaient persuadées de la supériorité universelle de leurs valeurs, de leurs institutions, de leurs technologies et de leurs armées. Immense erreur ! 1989, à l'égal de 1918, fut une paix manquée. Comme dans les années 1930, les nations libres n'ont pas voulu voir la dangerosité de leurs ennemis. Dès lors, les régimes autoritaires ont profité des faiblesses de l'Occident pour se renforcer militairement, politiquement et idéologiquement, de la Chine de Xi Jinping à la Russie de Vladimir Poutine. Ces empires partagent une même détestation de la liberté politique. Ils revendiquent la supériorité de leur modèle et entendent faire émerger par la force armée un ordre mondial post-occidental, fondé sur l'arbitraire et la violence. L'agression de l'Ukraine constitue une tragique mais salutaire mise en garde. Les démocraties conservent d'immenses ressources pour résister, à condition de surmonter leurs crises intérieures et de s'unir autour de la défense de leurs intérêts et de leurs valeurs. L'Occident doit reprendre conscience de son héritage et de son unité pour déjouer les menaces des empires autoritaires. L'heure n'est pas à la déploration, mais à la mobilisation pour sauver la liberté. ●



Julien MARCHAL
« Déjouer le populisme : bâtir le contrat social du XXIe siècle »,
 Éditions de l'Aube

Depuis la chute de l'URSS, le modèle de société occidentale a promu trois valeurs : l'individualisme, le consumérisme et la mondialisation. Inadapté aux défis du XXIe siècle, ce modèle de société atteint aujourd'hui ses limites. Face aux problèmes actuels comme l'archipellisation de la société, la stratification sociale, la lutte contre le changement climatique, la domination industrielle chinoise, il nous faut bâtir un nouveau modèle de vie en commun. L'auteur de cet ouvrage propose un nouveau contrat social basé sur trois autres valeurs : l'autonomie stratégique, la cohésion sociétale et la préservation des biens communs. Ce nouveau modèle est ensuite décliné dans plusieurs secteurs, comme la santé, l'environnement ou l'industrie, afin de proposer des solutions réalistes et porteuses de sens. ●



Christophe TARDIEU, David LISNARD
« La culture nous sauvera »
 Éditions de l'Observatoire

L'homme est un animal culturel. Et la France doit être la patrie de la culture. Pour les auteurs, retrouver une ambition en la matière est à la fois une exigence civilisationnelle et une ardente nécessité sociale. Christophe Tardieu et David Lisnard sont formels : si la culture ne peut à elle seule remettre la société française sur un chemin vertueux de cohérence et de prospérité, elle peut fortement y participer. Car elle est à la fois une source d'épanouissement individuel, de lien collectif, de développement économique, de sentiment d'appartenance locale et nationale, d'utilisation raisonnée des technologies numériques, de transmission. À condition de faire des choix : éducation artistique et culturelle (EAC) généralisée et de qualité, définition et préservation d'un patrimoine culturel français commun, souveraineté face aux GAFAs, liberté d'initiatives et responsabilités locales, stimulation de la création, juste rémunération des artistes... Face à la crise profonde que traverse notre nation, la culture est une arme absolue. ●

JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Fêtez votre entreprise !

J'AI TOUJOURS
AIMÉ MA BOÎTE !
ET VOUS ?



jaimemaboite.com

thic Entreprises de Taille Humaine Indépendantes et de Croissance

La Région Auvergne-Rhône-Alpes



COMMISSAIRES DE JUSTICE CHAMBRE NATIONALE

PARCOURS Privé.fr LE LIBRE ACCÈS TOUTE L'ANNÉE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

DERICHEBOU

TROMBINOSCOPE

ISRP PARIS • NANTES • VICHY • METZ

ESAD Académie Agropastorale d'assistantat DENTAIRE

Plastalliance Alliance Plasturgie & Composites du Futur

Loiselet & Daigremont SERVICES IMMOBILIERS

“opinionw

FÉDÉRATION

RED SAVOIE

SUD

EURONAVAL

Paris

Depuis la mer, protégeons nos nations



Paris Nord

Villepinte

4, 7

nov

2024

Le mondial du naval de défense

Pour exposer, contactez notre équipe commerciale :
saleseuronaval@sogena-events.com

euronaval.fr